

PARIS-MAROC

Gustave GOMPEL, président

Né à Bionville (Meurthe-et-Moselle), le 19 février 1853.

Marié à Noémi Gompel

dont Thérèse Rosalie Dreyfus, Rachel, Robert et Pierre.

L'un des trois frères fondateurs du groupe [Paris-France](#).

Son président jusqu'au début des années 1920.

À l'origine de sa diversification au Maroc et en Algérie,
qui finira par entraîner une séparation d'avec la branche familiale représentée par Roger
Gompel.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décédé en 1936.

Sté an., f. le 8 févr. 1912.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1912)

Société française Paris-Maroc au capital de 2.250.000 francs divisé en 22.500 actions de 100 fr. Il a été créé 1.800 parts bénéficiaires attribuées : 900 aux fondateurs et le solde à raison de 1 par 25 actions. — Siège social à Paris, 137, boulevard Voltaire. Il a été fondé une société civile des porteurs de parts bénéficiaires ayant son siège, 137, boulevard Voltaire. — Conseil d'administration : MM. G. Gompel, R. Bloch ¹, M. Katz, R. Gompel, J. Gougenheim, A. Willard, R.-C. Gompel, et W. Liernur ². — Statuts déposé chez M^e Maillard, notaire à Saint-Denis, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 26 février 1912.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Exercice 1911

(*Le Capitaliste*, 25 juillet 1912)

¹ Raoul Bloch : administrateur délégué, puis président de Paris-France, administrateur des Chaux et ciments du Maroc. Mpf 1916.

² William-Peter Liernur (et non *Liernus*) : ingénieur sanitaire à Paris, fondateur de la Société générale d'assainissement (1892), administrateur de la Compagnie générale française d'assainissement (1896), administrateur délégué de la Société d'importations alimentaires, de l'Union des beurreries de France (juin 1909), de la [Banque alsacienne de Paris](#) (juillet 1909), des Entrepôts généraux frigorifiques de la banlieue de Paris et de province (1910), de la Société d'études pour l'exploitation des brevets Aimond : roues élastiques (1911) et de Paris-Maroc (1912).

[...] Le Crédit foncier d'Algérie a participé à la création ou au développement d'un certain nombre d'affaires marocaines, notamment ... Paris-Maroc. [...]

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 novembre 1912)

Paris-Maroc. — Augmentation du capital.— Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 29 juin 1912, le capital a été porté de 2.250.000 fr. à 5 millions, par l'émission de 27.500 actions de 100 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 31 octobre 1912.

1913 (mai) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ ANONYME DES CHAUX, CIMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC

Maxime Katz, Pierre et Robert Gompel, administrateurs

1913 (octobre) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE MAROCAINE

1914 (janvier) : CRÉATION DE LA Société internationale d'études et de travaux au Maroc

PARIS-MAROC

(*Le Ruy Blas*, 19 avril 1914)

Une Société dont l'objet est trop varié pour donner aux actionnaires toute sécurité.
— Les actions sont offertes avec une majoration effective de près de 100 %

N'importe quelle entreprise, même ayant un objet unique, a déjà fort à faire pour réaliser son programme à la satisfaction de ses actionnaires. À plus forte raison obtiendra-t-elle ce résultat plus difficilement si elle éparpille ses efforts dans de multiples directions, comme cela paraît être précisément le cas de Paris-Maroc.

La notice jointe à la circulaire par laquelle MM. Albert Gradwohl et Cie, 34, rue Taitbout, offrent l'action Paris-Maroc à 170 francs, soit 145 francs à verser, ce titre de 100 francs nominal n'étant encore libéré que de 75 francs — cette notice, disons-nous, apprend, en effet, que cette Société a pour objet l'installation et l'exploitation de tous comptoirs dans les principaux ports et villes du Maroc et la vente de tous objets de première nécessité.

Créée, il y a à peine un peu plus de deux ans, au capital de 2 1/2 millions, elle a déjà porté celui-ci au double. Son conseil comprend des membres de celui de Paris-France, dont Paris-Maroc est une émanation, MM. Gustave Gompel, Raoul Bloch et Robert

Gompel, et il n'est pas douteux que, à Paris-France, ces messieurs ont montré leur compétence dans l'industrie spéciale exploitée par cette société. Mais en pareille matière, il serait imprudent de conclure du particulier au général.

Or, si Paris-Maroc a acheté des terrains dans les principales villes du Maroc, ce n'est pas seulement pour y établir des comptoirs ayant le même objet que les maisons de vente de Paris-France. Elle fait aussi des opérations d'échange avec les indigènes, elle a construit à Casablanca de vastes immeubles et loué, à Tanger, des locaux destinés à l'exploitation de magasins de nouveautés, alimentation, quincaillerie, etc.

Enfin, Paris-Maroc a constitué : la Société de l'Hôtel Excelsior de Casablanca au capital de 800.000 francs, la Société de Chaux et Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, au capital de 2.150.000 francs — celle-ci avec le concours de la Compagnie Générale du Maroc, — la Compagnie Algérienne des Chaux et Ciments, au capital de 1.600.000 francs, et la Société Internationale d'Etudes de Travaux et Constructions, au Maroc, au capital de 1 million.

C'est là, évidemment, la preuve d'une initiative très active, mais elle s'exerce dans un pays beaucoup trop neuf pour que l'on puisse sérieusement prétendre que le succès viendra certainement couronner tant d'efforts, dans des directions si diverses. Bien plutôt serait-on autorisé à craindre qu'au Maroc, comme partout, les véritables fruits ne soient pas recueillis par ceux qui « essuient les plâtres ».

En tous cas, il y a de ce côté trop d'incertitudes encore pour que les capitalistes un peu prudents se résolvent à mettre en portefeuille un titre qui leur est dès à présent offert avec une majoration de 70 % sur le nominal et, plus exactement, de 93,33 % puisque l'action Paris-Maroc n'est libérée que de 75 francs.

C'est sans doute ce qu'ont pensé MM. Gompel qui, multimillionnaires, seraient assez riches pour faire eux-mêmes cette affaire, si elle était réellement bonne. Quand en pareil cas, l'on fait appel au public, on sait ce que cela signifie !

Mais il est bon d'y insister, car le public est crédule à l'extrême, profite peu des leçons des expériences les plus coûteuses et s'imagine trop aisément que les brasseurs d'affaires travaillent uniquement pour lui, quand simplement ils gardent le profit et repassent les risques.

Société Paris-Maroc
(*Les Nouvelles*, 24 juin 1914)

La Société française Paris-Maroc projette une augmentation de capital ; les nouvelles actions seraient émises à 120 francs.

LES MAGASINS MODERNES DE CASABLANCA
(*Le Monde illustré*, 22 avril 1916, p. XVI)



Vue des Grands Magasins Modernes à Casablanca.

Combien de villes de France envieraient au Maroc ses installations commerciales ! Telle de nos sous-préfectures s'enorgueillerait de présenter à ses visiteurs des « Magasins modernes » comme ceux qui s'érigent sur la place principale de Casablanca.

Cela ressemble à un paradoxe et pourtant cela est.

La Société Paris-Maroc a été frappée, comme chacun, de l'intensité vitale manifestée par la foule des premiers occupants de Casablanca ; ce n'était pas le touriste, le curieux, l'*amateur* qui affluaient dans la ville nouvellement ouverte, mais l'homme d'affaires, décidé à travailler, à s'installer.

Cette clientèle exige le confortable : elle veut avoir tout sous la main ; la Société Paris-Maroc, d'un coup d'œil, entrevoit l'avenir, la vieille cité africaine devenant ville neuve, la population doublée, avide de luxe et de bien-être.

Qui produit consomme. Où cette agglomération laborieuse allait-elle trouver, non seulement le nécessaire, mais le superflu ? Il lui fallait un vaste magasin, digne de ses appétits ; la Société Paris-Maroc le fit surgir d'un coup de baguette, en dehors des remparts, à deux pas de la porte Bab-el-Souk, somptueux et définitif ; les indigènes ne sont pas seuls à s'émerveiller devant ses vitrines, mais la Parisienne elle-même y retrouve ses chiffons habituels, ses coiffures dernier cri, les jouets, les riens compliqués et charmants que réclame le home.

La Société Paris-Maroc a créé, dans notre France africaine, des galeries qui ne le cèdent en rien aux luxueux établissements des capitales ; les quartiers éloignés ont même une succursale.

C'est le dernier mot du confort moderne.

Non seulement le colon y voit réunis tous les objets nécessaires à une installation, mais il y trouve également des rayons d'alimentation ; la maîtresse de maison peut, aussi bien qu'à la métropole, varier à l'infini le menu de ses invités, comme à deux pas du boulevard.

Mais ce n'est pas tout.

La Société Paris-Maroc s'est rendu compte qu'il fallait mettre à la disposition de ces hardis pionniers des instruments de locomotion que leur activité réclame impérieusement.

Un garage modèle fut installé et réunit les noms les plus connus de l'industrie automobile ; la maison Panhard et Levassor ; les établissements Grivolos, la Compagnie française Thomson-Houston, la maison François et Cie, les Aciéries d'Unieux (J. Holzer et Cie), les Moulins Schweitzer, la Société Française R. B. F., se groupent à l'Agence industrielle et automobile. Nous avons raison de dire que beaucoup de grandes villes de France voudraient posséder de pareilles ressources.

1917 : CRÉATION DE LA
COMPAGNIE ALGÉRIENNE DE CHAUX ET CIMENTS

Paris-Maroc
[Augmentation de capital]
[Acquisition de l'hôtel Excelsior, Casablanca]
(*La Vérité*, avril 1918)

Les actionnaires réunis le 11 avril en assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Gustave Gompel ont voté l'augmentation du capital de 6 millions 1/2 à 7 millions, par l'émission de 5.000 actions de 100 fr. au pair. Cette augmentation a pour objet l'acquisition de l'Hôtel Excelsior, à Casablanca. Les détenteurs d'actions de cette dernière société ont un droit de priorité pour souscrire entièrement ces 5.000 actions.

1918 : PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ABATTOIRS MUNICIPAUX ET INDUSTRIELS AU MAROC
Maxime Katz et Robert Gompel, administrateurs

1918 (juillet) : ROBERT GOMPEL CRÉE
L'OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC

1918 (décembre) : PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GAZ COMPRIMÉS

(*Le Temps*, 24 avril 1919)

La Société PARIS-MAROC a l'avantage d'informer les porteurs de ses obligations 6 %, que le coupon n° 4, à échéance du 1^{er} mai 1919, sera payable à son siège social, 137, boulevard Voltaire, à Paris.

CONSTITUTION

Société d'Études et de Construction
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juillet 1919)

Cap. 1.000.000 de francs en 10.000 act. de 100 fr. Il a été créé 5.000 parts bénéficiaires attribuées aux fondateurs. Siège, 7, rue d'Athènes, Paris. Conseil : MM. Braive, Société Paris-Maroc, Gustave-Garde, Léon Monnoyer et ses fils. Statuts chez M^{es} Revel et Delestre, Paris. — *Petites Affiches*, 27 mai.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juillet 1919)

Société française de Paris-Maroc. — Capital porté de 10 à 20 millions par l'émission de 100.000 actions de 100 fr., transfèrement du siège social, au 6 de la rue Marignan, à Paris ; mod. aux statuts. — *Petites Affiches*, 19 juillet.

PARIS-MAROC

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 août 1919)

Bien qu'entravée dans son essor par les événements, la Société Paris-Maroc a obtenu, au cours de l'exercice 1918, des résultats satisfaisants. Le bénéfice net est passé de 1.060.471 fr. 94 à 1.593.013 fr. 11 ; compte tenu de report antérieur, le solde disponible s'élevait à 1.603.514 fr. 73, contre 1.106.572 fr. 57 précédent.

L'assemblée générale du 30 juin a fixé à 8 % le dividende des actions, soit 6 fr. par titre libéré des trois quarts et à 67 fr. 30 celui des parts de fondateur. Une somme de 723.059 fr. 57 a été affecté à un fonds de réserves et d'amortissements.

Le conseil a déclaré que, surtout depuis la cessation des hostilités, les résultats obtenus par la succursale de Tanger sont satisfaisants. Il en est de même pour l'Hôtel Excelsior, à Casablanca, qui a pu enfin être livré au public.

La difficulté des transports et le manque de charbon a quelque peu gêné la Compagnie Algérienne des Chaux et Ciments qui a pu néanmoins déclarer un dividende de 8 % net.

Alors que pour les deux exercices précédents, la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc avait distribué respectivement 6 et 8 %, les résultats du dernier exercice lui ont permis de porter son dividende à 12 %.

Quant à la Société Marocaine du Bâtiment, elle a pris une extension nouvelle.

Le bilan du dernier exercice se présente comme suit, en comparaison avec le précédent (au 31 décembre) :

	1917	1918
ACTIF		

Caisse. Banque, Bons de la Défense, Rente 4 %	2.183.242 69	4.035.273 13
Portefeuille, Titres et Participations	2.189.800 00	2.139.980 00
Stocks commerciaux après rabais	2.997.902 15	4.230.688 17
Débiteurs divers	1.840.135 41	1.458.292 12
Terrains	552.552 94	798.436 64
Constructions	2.879.889 55	4.266.379 52
Matériel	207.975 55	684.898 83
Frais de 1 ^{er} établissem.	241.321 80	671.484 45
Capital à appeler	1.025.000 00	2.500.000 00
	<u>14.717.820 09</u>	<u>20.785.432 86</u>
PASSIF		
Créditeurs divers	4.164.247 42	2.681.918 13
Capital social	6.500.000 00	10.000.000 00
Obligations	1.347.000 00	.3.500.000 00
Réserve légale	100.000 00	200.000 00
Réserve spéciale	1.000.000 00	2.200.000 00
Réserve provisionnelle	500.000 00	600.000 00
Report de l'exercice précédent	46.100 63	10.501 62
Profits et Pertes	1.060.471 94	1.593.013 11
	<u>14.717.820 09</u>	<u>20.785.432 86</u>

Si le montant du Portefeuille-titres et des participations a peu varié, malgré les nouvelles participations prises, c'est que ce compte a été diminué des actions de l'Hôtel Excelsior absorbé par la société.

L'accroissement du compte Caisse-Banque est dû en partie à l'augmentation de capital réalisé en octobre 1918.

La hausse générale de presque tous les articles et des achats effectués en vue de l'ouverture de l'Hôtel Excelsior à Casablanca se traduisent par une forte augmentation du chapitre Stocks commerciaux après rabais.

Des réalisations ont ramené le compte Débiteurs divers à 1.458.292 12.

C'est à l'acquisition de l'Hôtel Excelsior que sont dues la plupart des autres augmentations, notamment de celle du compte Constructions.

Au passif, on remarque la diminution des créditeurs divers, qui provient principalement des versements effectués sur des actions comprises dans le Portefeuille-Titres de la société.

Une prime de 40 fr. payée sur les 30.000 titres constituant l'augmentation du capital porte à 2.200.000 fr. la Réserve Spéciale.

M. Gustave Gompel, administrateur sortant, a été réélu.

À l'issue de l'assemblée, les actionnaires réunis à titre extraordinaire ont reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription aux actions nouvelles représentant la dernière augmentation du capital, porté de 10 à 20 millions.

DÉCISIONS ET AVIS
de la Chambre syndicale des agents de change
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 septembre 1919)

À partir du 4 septembre, les actions de 100 fr., non libérées et nominatives, de la Société anonyme française Paris-Maroc seront admises, au comptant à la première partie sous deux rubriques distinctes : 1° actions, numéros 1 à 100.000. libérées de 75 fr., certificats verts ; 2° actions, numéros 100.001 à 200.000, libérées de 25 fr., certificats rouges.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 septembre 1919)

Les actions Paris-Maroc, récemment introduites à la cote, sont fermes à 217 fr. et 208 fr., suivant qu'il s'agit de titres libérés de 75 fr. ou de 35 fr. Cette entreprise, qui avait d'abord été une simple affaire de grands magasins, est devenue un véritable omnium d'affaires diverses : en dehors de l'Hôtel Excelsior à Casablanca qu'elle exploite directement, elle a pris des participations importantes dans la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Constructions au Maroc, qu'elle contrôle, dans la Compagnie Algérienne de Chaux et Ciments, dans la Société Marocaine du Bâtiment, la Société Industrielle Marocaine, etc.

ANNONCES LÉGALES
APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1919)

Société française Paris-Maroc. — Appel des 2 et 3^e quarts, du 25 au 30 décembre, au Siège, 6, rue de Marignan. — *Petites Affiches*, 21 nov.

1920 (mars) : PARTICIPATION DANS LES
[MOULINS DU MAGHREB](#)
Maxime Katz et Robert Gompel, administrateurs

Paris-Maroc
(*Paris-Capital*, mai 1920)

L'exercice 1919, dont les résultats seront soumis le 29 mai aux actionnaires, se solde par un bénéfice net de 3.151.971 fr., contre 1.893.013 fr. en 1918. Le conseil proposera de porter le dividende des actions de 8 à 10 % ; les titres verts recevront ainsi 7 fr. 50 et les roses (n° 100.001 à 200.000) 2 fr. 50 ; le dividende des parts sera de 149 fr. 57. Une somme de 1.500.000 fr. sera versée à la réserve de prévoyance.

PARIS-MAROC
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1920)

L'examen des comptes de l'exercice 1919, de Paris-Maroc, fait ressortir un bénéfice de 3.155.971 contre 1.593.013 fr. en 1918. Les disponibilités, non compris une somme de 5 millions restant à rappeler sur le capital, se chiffrent par 27.525.921 fr. et s'opposent à 12.129.200 d'exigibilités. Le dividende proposé sera de 10 % aux actions, soit 7 fr. 50 aux titres verts et 2 fr. 50 aux titres roses, et de 119 fr. 57 aux parts.

1920 (mai) : PARTICIPATION DANS LA
COMPAGNIE MARITIME DU MAROC

PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG, en Côte d'Ivoire

Histoire de la CFAO
par Hubert Bonin

« La fusion de Kong avec France-Maroc et Paris-Maroc n'est pas sans importance chez nous, car c'est l'entrée en A.-O.F de gens fort sérieux et nous devons nous attendre à avoir là une concurrence qui en vaudra la peine » (Le Cesne à Bohn, 8 mai 1920). [...]

Bandama et Kokumbo
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1920)

Nous recevons une lettre de la Société Paris-Maroc dans laquelle l'administrateur-délégué de cette société [Maxime Katz] et M. [Gustave] Gompel nous informent que le bruit d'une prise de contrôle de ces sociétés par Paris-Maroc n'est pas exact.

LE COMMERCE ANGLAIS AU MAROC
(*Le Sémaphore algérien*, 11 août 1920)

Le commerce britannique se déclare très satisfait de la situation qu'il a conquise sur le marché marocain.

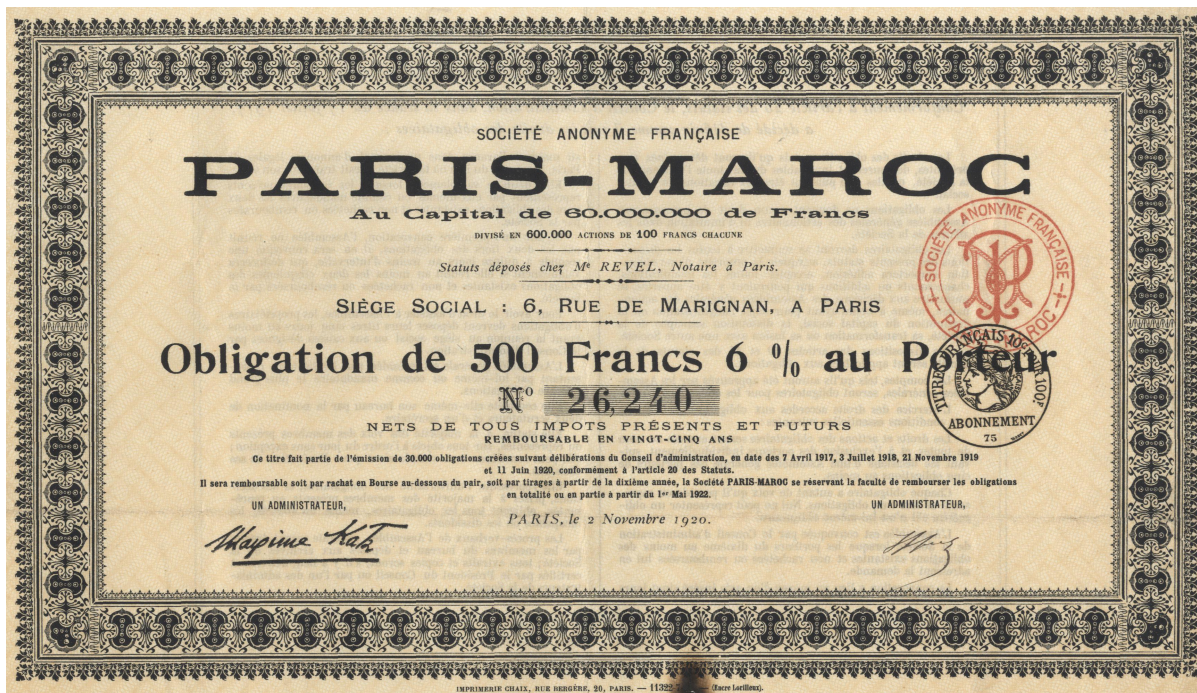
Le protectorat marocain a été récemment visité par un certain nombre de grands experts anglais qui ont fait une enquête approfondie concernant les grandes possibilités futures de ce pays. La majorité de ces experts est d'avis qu'aussi longtemps que le traitement d'égalité avec la France serait pleinement assuré à l'Angleterre, l'avenir du commerce et des entreprises industrielles anglaises au Maroc est très brillant.

En sera-t-il de même du commerce et de l'industrie français qu'on laisse accaparer là-bas par les bandes de sauterelles à la Gompel ?

Une fois de plus, la France aura défriché et ensemencé un terrain, pour que les étrangers viennent en ramasser les récoltes.

PARIS-MAROC
(*France-Maroc*, octobre 1920)

On annonce que le conseil demandera à l'assemblée extraordinaire convoquée pour le 24 courant, en vue de la vérification de la dernière augmentation de capital, l'autorisation d'émettre ultérieurement 600.000 actions nouvelles de 100 francs qui porteront le fonds social de 60 à 120 millions.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC

au capital de 60.000.000 de francs
divisé en 600.000 actions de 100 francs chacune

Statuts déposés chez M^e REVEL, notaire à Paris.

Siège social : 6, rue de Marignan, à Paris

OBLIGATION DE 500 FRANCS 6 % AU PORTEUR
NETS DE TOUS IMPOTS PRÉSENTS ET FUTURS
REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ ANS

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Ce titre fait partie de l'émission de 30.000 obligations créées suivant délibérations du conseil d'administration, en date des 7 avril 1917, 3 juillet 1918, 21 novembre 1919 et 11 juin 1920, conformément à l'article 20 des statuts.

Il sera remboursable soit par rachat en Bourse au-dessous du pair, soit par tirages à partir de la dixième année, la Société PARIS-MAROC se réservant la faculté de rembourser les obligations en totalité ou en partie à partir du 1^{er} mai 1922.

Un administrateur (à gauche) : Maxime Katz

Un administrateur (à droite) : ?

Paris, le 2 novembre 1920.

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux



SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

PARIS - MAROC

Au Capital de 60.000.000 de francs

SIÈGE SOCIAL : 6, Rue de Marignan, PARIS

Succursales et Correspondants à TANGER, CASABLANCA, MARRAKECH, RABAT, FÈS

Importation — Exportation



MAGASINS MODERNES

Succursales de PARIS-MAROC

Place de France
CASABLANCA

Rue des Siaghines
TANGER



Nouveautés - Articles de Paris - MEUBLES - Alimentation générale

AGENCE INDUSTRIELLE ET AUTOMOBILE

Rue de l'Oued-Bouscoura

AUTOMOBILES

Châssis spéciaux pour le Maroc

STOCK MICHELIN

Fournitures pour l'Automobile

- Matériel Electrique -

THOMSON-HOUSTON

Dynamos - Moteurs - Appareillage Electrique - Appareils de mesures
électriques - Fils de Câbles - Téléphones - Sonneries

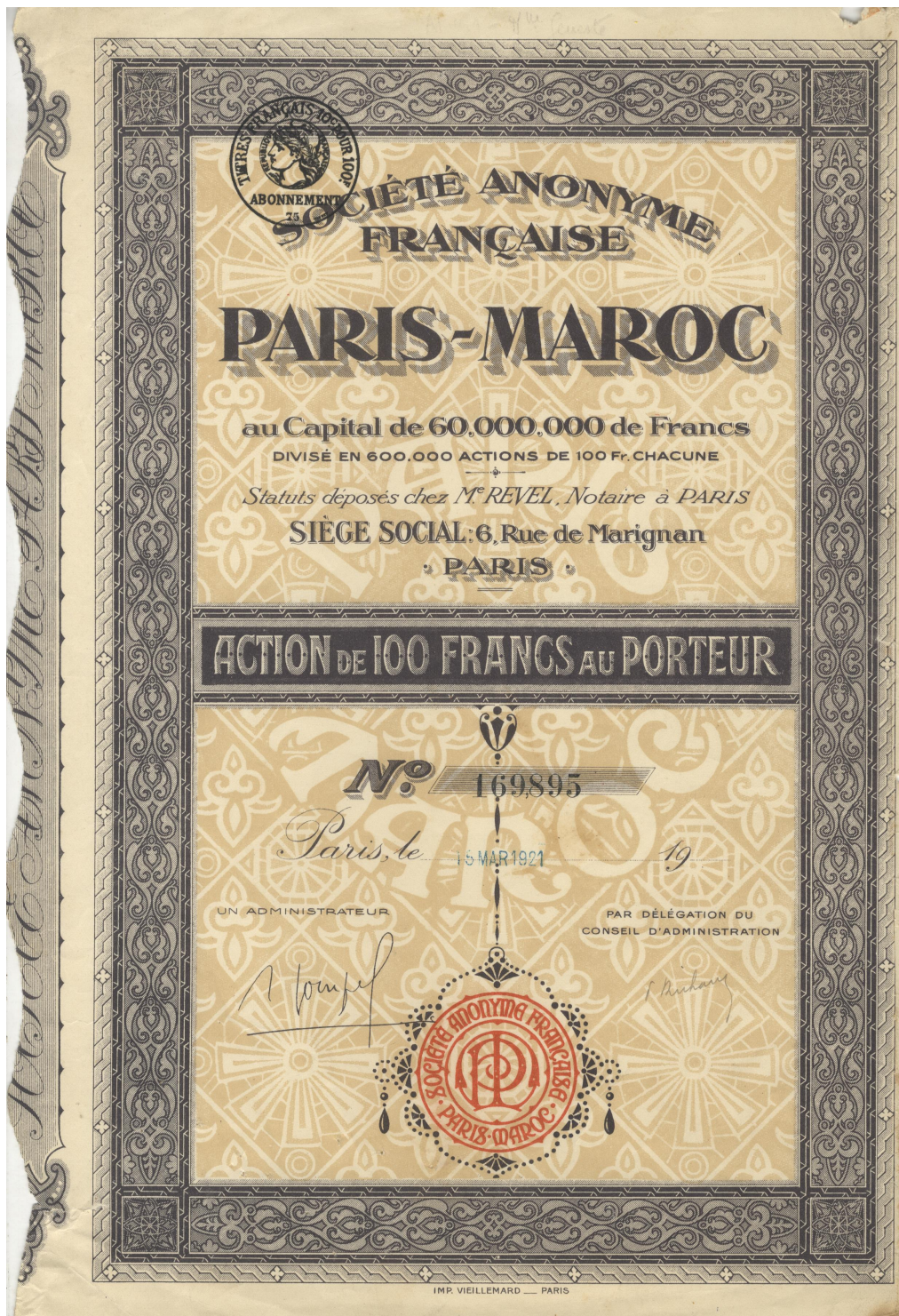
PETITS OUTILLAGES - ACIERS - FOURNITURES INDUSTRIELLES

ATELIER DE CONSTRUCTION ET RÉPARATION

L'Administrateur-Gérant : Louis ROUQUETTE.

Imp. MARÉCHAL, 158, quai de Jemmapes, Paris

(France-Maroc, décembre 1920)



Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC
au capital de 60.000.000 de francs
divisé en 600.000 actions de 100 francs chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Statuts déposés chez M^e REVEL, notaire à Paris.

Siège social : 6, rue de Marignan, à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

Paris, le 15 mars 1921.

Un administrateur : Gompel

Par délégation du conseil d'administration : Richaud ?

Impr. Vieillemand, Paris

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Paris-Capital*, juin 1921)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Paris-Maroc a eu lieu le 27 juin.

Le rapport du conseil signale l'accroissement du chiffre des intérêts pris par la société dans un grand nombre d'entreprises marocaines, parmi lesquelles il faut citer particulièrement les Chaux et ciments du Maroc, qui est la première entreprise marocaine annonçant un dividende de 20 %. Il faut citer aussi les Moulins du Maghreb ainsi que les Nouvelles Galeries de Rabat, entièrement acquises par Paris-Maroc. Citons encore en Espagne la création de la Société Madrid-Paris, et, en Suisse, les beaux résultats déjà obtenus par le Magasin du Grand Passage, à Genève. En ce qui concerne la crise économique générale, le rapport du conseil mentionne que le Maroc a été jusqu'ici une des contrées les moins atteintes par le malaise économique.

Les bénéfices de l'exercice 1920 s'élèvent à 6.242.326 contre 3.154.971 fr.

L'assemblée a approuvé les comptes tels qu'ils lui étaient présentés et fixé le dividende à 9 francs bruts, soit 8,10 net pour les actions n° 1 à 300.000 ; 3 fr. brut. soit 2 fr. 70 pour les actions n° 300.000 à 600.000 et 243.765 fr. net par part. Ces dividendes seront payés à partir du 25 juillet prochain.

L'assemblée a réélu, en qualité d'administrateurs, MM. Katz et Gompel Pierre.

(Le Temps, 29 juin 1921)

Réunis en assemblée générale ordinaire, le 27 du courant, sous la présidence de M. Gustave Gompel, les actionnaires de la Société Paris-Maroc ont, à l'unanimité, approuvé les comptes de l'exercice 1920. Le bilan se chiffre par 126.995.612 francs contre 42.415.398 francs en 1919. Quant aux réserves, elles s'élèvent à plus de 25.000.000 de francs. L'exercice se solde par un bénéfice net de 6.242.326 francs contre 3.154.971 francs pour l'exercice 1919 et le dividende a été porté de 10 à 12 %, soit 9 francs brut par action ancienne et 3 francs brut par action nouvelle. Ce dividende sera payable à partir du 25 juillet prochain, au siège social, rue de Marignan, 6. MM. Maxime Katz et Pierre Gompel, administrateurs sortants, ont été réélus.

LES GRANDES AFFAIRES MAROCAINES
PARIS-MAROC
(France-Maroc, août 1921)

Nous publions ci-dessous le rapport du conseil d'administration de Paris-Maroc, présenté aux actionnaires au cours de l'assemblée ordinaire du 27 juin. La publication du bilan de 1920 et la discussion qui précéda l'approbation des comptes, font ressortir l'excellente marche actuelle de la Société France-Maroc.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Conformément à l'article 23 des statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre le bilan de l'année sociale 1920.

Au cours de cet exercice, votre société a augmenté ses intérêts au Maroc, et créé en Espagne la Société Madrid-Paris.

Au Maroc, nous avons acquis les Nouvelles Galeries de Rabat ; nous avons participé à la création de la Société des Moulins de Maghreb.

Parmi les diverses sociétés auxquelles nous étions intéressés déjà précédemment, la Société des Chaux, Ciments et Matériaux de Construction au Maroc distribue, cette année, un dividende de 20 % contre 18 % l'an dernier.

La Compagnie Algérienne des chaux et Ciments distribue 8 % comme pour l'exercice précédent.

La Société Industrielle Marocaine annonce 5 % pour son premier dividende.

La Société Au Grand Passage, à Genève, a donné des résultats fort intéressants, les agrandissements en cours actuellement en feront le premier magasin de la Suisse.

L'exploitation de ses propres succursales a également donné à votre société des résultats satisfaisants, qui lui permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de 9 francs brut par action entièrement libérée (la libération du quatrième quart ayant été effectuée dans la dernière quinzaine de l'exercice), et de 3 francs brut pour les titres libérés de moitié, pour six mois d'exercice.

Vous seriez en droit de vous étonner que nous terminions cet exposé sans vous dire quels sont, pour nous, les contre-coups de la crise mondiale actuelle.

Le Maroc, pas plus qu'aucun pays, ne peut prétendre échapper à cette crise. Toutefois, Casablanca, où vous avez d'importants intérêts, reste le plus grand port d'un pays neuf, qui se développe rapidement au point de vue agricole, et où les travaux publics n'ont cessé d'être conduits avec une grande activité. Pour ces deux raisons, il nous semble consolant de pouvoir produire l'affirmation, contrôlable par vous, que le Maroc n'est pas, au moins jusqu'à maintenant, parmi les plus durement touchés par la crise.

Nous vous indiquons, ci-après, comment se présente le bilan de votre Société, arrêté au 31 décembre 1920, et nous vous demandons de bien vouloir le ratifier tel que nous vous le proposons.

.....

LA DISCUSSION

M. le président. — Messieurs, vous venez d'entendre la lecture des rapports qui vous sont soumis. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Un actionnaire. — Un certain nombre de parts ont été rachetées ?

M. Robert Gompel. — Un rachat partiel a été effectué par réduction des droits, qui ont été ramenés à 25 % à partir de cet exercice. Nous avons eu la bonne fortune à ce

moment de pouvoir racheter en actions, à 150 francs, ce qui nous a permis de gagner, contre les porteurs de parts, la prime que nous leur demandions.

Le même actionnaire. — Pourriez-vous nous donner quelques explications sur le poste « Crédeurs divers » ?

M. le secrétaire. — Je vais vous les fournir en même temps sur le poste « Crédeurs divers » et sur le poste « Portefeuille, participations » et, pour cela, je prendrai deux exemples empruntés à deux sociétés vis-à-vis desquelles nous devons des quarts restant à verser s'élevant, pour l'une à 3 millions et pour l'autre à 550.000 francs. Cette somme figure actuellement dans les 24 millions de crédeurs divers. Pour l'une de ces sociétés, nous obtenons à l'heure actuelle la dissolution et nous sommes sur le point de l'obtenir pour l'autre. Notre portefeuille va, donc se diminuer de cette somme de 3.750.000 francs, mais notre compte crédeurs divers également. Nous considérons que, quand ces capitaux n'ont pas été mis en œuvre, nous avons intérêt à les retirer ; par exemple, telle société qui devait passer des commandes de bateaux à 2.500 francs la tonne devient maintenant sans utilité, puisque on peut acheter sur la base de 500 francs la tonne. Nous demandons donc la dissolution.

Un actionnaire. — Cela va nous amener une perte cette année ?

M. le secrétaire. — Pas nécessairement.

Le premier actionnaire. — Vous n'avez que ces deux sociétés ?

M. le secrétaire. — Il y en a une autre qui est représentée pour 150.000 francs dans le compte des crédeurs divers et qui vient de disparaître de notre portefeuille-titres.

Il convient de remarquer que la majeure partie de notre portefeuille est composée de participations non cotées en Bourse et que vous n'avez pas à craindre que nous ayons acheté des titres à de hauts cours. Nous ne sommes donc pas touchés par la crise boursière. Vous savez tous que l'échéance de juin est extrêmement dure : le monsieur qui a à payer vend n'importe quoi et c'est ce qui justifie un peu l'effondrement actuel. Si votre portefeuille était coté, vous pourriez peut-être me demander ce que vous allez perdre.

Un actionnaire. — Comment sont cotés les titres que vous avez ?

M. le secrétaire. — Au pair et la majorité de nos participations étrangères sont cotées au-dessous du change actuel.

Le même actionnaire. — En Suisse aussi ?

M. le secrétaire. — Oui, nous cotons 150 et nous avons déjà des bénéfices en réserve là-bas.

Le même actionnaire. — La participation est de combien ?

M. le secrétaire. — 1.600.000 francs, argent suisse.

Un actionnaire. — Enfin, cette évaluation du portefeuille est faite au nominal du titre ?

M. le secrétaire. — Pas toujours, en général au prix d'achat ; en réalité, on a fait une moyenne et nous sommes quelquefois au-dessous du pair. Or, nous avons les plus grands espoirs dans certaines de nos affaires, en particulier comme les brasseries, les moulins, les abattoirs, et il est certain que le jour prochain où ces entreprises donneront, votre portefeuille augmentera de valeur.

Un actionnaire. — La question est de savoir si l'orientation générale de notre Société est de garder ces filiales ou de les réaliser le jour où elle le jugera opportun ?

M. le secrétaire. — Nous sommes dans ces affaires marocaines avec des groupes bancaires et nous avons toujours considéré que nous devions garder dans ces affaires un intérêt considérable. Nous n'avons pas à nous plaindre, jusque-là, de cette politique. Ceci ne veut pas dire que si, par exemple, les abattoirs procédaient à une deuxième ou une troisième augmentation de capital, nous ne vendrions pas peut-être une partie de nos anciennes actions pour souscrire aux nouvelles. Nous avons voulu surtout faire un essai d'industrie nationale au Maroc.

Un actionnaire. — Et vous avez réussi.

Un autre actionnaire. — On a dit que vous étiez fortement intéressés dans l'affaire du Kong.

M. le secrétaire. — Nous voulions examiner et faire examiner par une société plus ancienne cette partie de l'Afrique, qui nous intéresse particulièrement en ce moment. L'Afrique occidentale française et les colonies anglaises sont des entités économiques complètes et formidables. Nous voulions examiner cette partie de l'Afrique : cette combinaison nous évitait de faire une société d'études. Je dois dire qu'il n'y a qu'un représentant de Paris-Maroc dans le conseil du Kong.

Un actionnaire. — La reprise des marchandises de Rabat a-t-elle constitué une forte perte pour nous ?

M. le secrétaire. — Non ; cette reprise a eu lieu dans le dernier trimestre, au mois d'octobre, et elle nous a permis de nous installer à Rabat. Nous avons déjà entrepris une seconde installation qui est adjacente. Nous ne nous contentons pas de vendre de la nouveauté de bazar, comme la société dont nous émanons : nous vendons beaucoup d'articles de métallurgie, d'installations électriques, d'automobiles, etc., si bien que nous avons un stock qui chiffre tout de suite.

Un actionnaire. — Les Magasins Modernes constituent-ils une société par actions ?

M. le secrétaire. — Non, c'est la propriété de notre société.

Le même. — Sous quelle rubrique figurent-ils ? Participation ?

M. le secrétaire. — Non, nous incorporons le prix du terrain dans la « Construction ». Les marchandises figurent dans le « commercial » et dans les « Crédeurs divers » nous mettons les frais d'administration. Tous les magasins sont dans les mêmes conditions, sauf ceux de Tanger, où nous sommes locataires. Vous avez aussi « Caisse et banque » pour la trésorerie de ces affaires, mais vous n'avez rien en portefeuille.

Un actionnaire. — Est-il exact que la société ait des participations en Roumanie ?

M. le secrétaire. — Nous avons en effet deux participations : l'une de 200.000 francs dans une affaire de pétrole et l'autre dans une société de ciments qui nous intéressait au même titre que les ciments marocains.

Le même actionnaire. — On avait annoncé la fondation d'une maison Paris-Bucarest.

M. le secrétaire. — Nous avons eu des pourparlers, mais nous avons trouvé que notre futur associé allait beaucoup trop vite ; nous lui avons marqué notre désapprobation et nous ne sommes pas allés plus loin. Nous avons complètement arrêté l'affaire.

Un actionnaire. — Pensez-vous appeler le dernier quart prochainement ?

M. le secrétaire. — Non, certainement pas cette année.

Un actionnaire. — Quand paiera-t-on les dividendes ?

M. le secrétaire. — Le 25 juillet.

Un actionnaire. — Je désirerais quelques explications sur la nature des opérations de la maison de Madrid.

M. le secrétaire. — L'opération porte essentiellement sur l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 4.200 mètres et situé au point central de Madrid, sur la Gran Via ; nous avons une autorisation spéciale assez rare : celle de construire à 35 mètres. Le dôme central sera à 36 mètres au-dessus du sol.

Le même actionnaire. — Il s'agit d'un commerce ou d'une spéculation ?

M. le secrétaire. — Non, il s'agit d'une affaire commerciale ; nous avons un programme pour chaque affaire, que nous réalisons et nous ne nous sommes jamais laissés entraîner par l'idée de gagner deux cent pour cent sur le prix d'un terrain que nous avons acheté ; bien nous en a pris, car notre terrain d'Amadé, qui nous à coûté 35 francs, est à côté de terrains qui valent aujourd'hui 1.500 francs.

Un actionnaire. — Quel est le capital pour cette affaire ?

M. le secrétaire. — Douze millions de pesetas.

Le même actionnaire. — Que coûtera la construction ?

M. le secrétaire. — Sept millions environ.

Dans votre portefeuille vous avez 40 % de la société qui fait la construction.

Nous sommes nos propres constructeurs.
M. le président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité ;

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, approuve les comptes et bilan tels qu'ils lui sont présentés,

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration, approuve cette répartition.

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateurs, pour une nouvelle période de trois années, MM. Maxime Katz et Gompel dont le mandat était arrivé à expiration, suivant l'article 13 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, en vertu de l'article 17 des statuts, approuve les opérations faites dans diverses sociétés par les administrateurs et les autorise à prendre ou à conserver des intérêts directs ou indirects dans les sociétés avec lesquelles des affaires pourraient être traitées, selon les termes de la loi du 24 juillet 1867.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme MM. G. de Saulcourt et C. Pardon commissaires des comptes pour l'exercice 1921 et fixe à deux mille francs les honoraires de chacun des commissaires en fonctions.

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC (*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1921)

Cette société se propose d'absorber la Société marocaine de travaux publics. Les pourparlers sont très avancés et auraient lieu sans avoir recours à une augmentation de capital.

1921 : PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE BORDELAISE DES COMPTOIRS AFRICAINS

CRÉATION DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COMPTOIRS AFRICAINS

Capital. — Sté an., f. le 8 févr. 1912, 2.250.000 fr. en 22.500 act. de 100 fr. (capital porté à 60 millions de fr. — Divid. : 1916, 4 fr. 275 ; 1917, 4 fr. 98 ; 1988, 6 fr. ; 1919, 7 fr. 50 ; 1920, act. anc. 8 fr. 10, act. nouv. 2 fr. 70 (net).

Objet. — Import. et export. et toutes opérations au Maroc. — « Magasins modernes » à Casablanca et à Tanger, « Nouvelles Galeries » à Rabat (nouveau-arts, art. de Paris, meubles, aliment. générale. — « Agence industrielle et automobile », matériel électrique. — « Hôtel Excelsior » à Casablanca.

Succursales et correspondants à Tanger, Casablanca, Marrakech, Rabat, Fez, Larache.

Conseil : MM. Gustave Gompel [1853-1936. Co-fdt Paris-France (« Aux Dames de France »)], présid. et adm. dél. ; Robert Gompel [fils de Gustave], v.-présid. et adm. dél. ; Maxime Katz ³, adm. dél. ; Pierre Gompel [fils de Gustave. Bibliophile], adm.

Le Zodiac.
(*L'Argus*, 2 avril 1922)

On annonce sous ce titre la formation d'une société anonyme française de courtage et de gestion d'assurances et de réassurances, à Paris, 6, rue Marignan.

Capital social : 1 million en 10.000 actions de 100 fr. dont le quart versé.

Ont été nommés administrateurs : MM.

.....
Robert Gompel, administrateur de sociétés, à Paris, boulevard Berthier, 23 bis.

.....
Maxime Katz, administrateur de sociétés, à Paris, 1, rue de la Planche.
Ont été nommés commissaires des comptes, MM. :

.....
Gaston Patin de Saulcourt, chef de contentieux [de Paris-France], à Paris, boulevard Voltaire, 215 bis ;

AUTOUR DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL
L'œuvre de la France en AFRIQUE DU NORD
SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

La place de France à Casablanca

À gauche l'Hôtel Excelsior, le seul hôtel moderne du Maroc.

Au fond, en face, les Magasins modernes (de la Société Paris-Maroc).

La salle à manger de l'Hôtel Excelsior, à Casablanca.

³ Augustin Hamon donne Maxime Katz comme un représentant de la banque Lazard frères (*Les Maîtres de la France*, t. 1 et 3, 1936, 1938), à la fois dans les Moulins du Maghreb et autres affaires marocaines, dans la Grande Maison de blanc et les Dochs rémois. Il semble plutôt qu'il soit à la fois un associé et un parent des Gompel, et plus particulièrement d'Alfred Gompel, l'un des trois frères ayant fondé Paris-France (voir les nécrologies d'Isaac Katz, de sa veuve, de Sylvain Alexandre et du colonel d'artillerie Alfred Katz dans *Le Temps*, 20 janvier 1904, 11 mai 1905, 13 octobre 1908 et 29 avril 1925). Les sociétés marocaines dont il reste administrateur au milieu des années 1930 sont de vieilles participations de Paris-Maroc. Quant à sa présence à la Grande Maison de Blanc (et chez Félix-Potin), elle semble plutôt liée à l'implication dans ces affaires du banquier Édouard-Raphaël Worms qui avait repris l'essentiel des actifs de Paris-Maroc.

De son côté, dans *Les Mauvais Comptes de Vichy*, Verheyde divise le conseil d'administration des Docks rémois en deux groupes, celui des locaux et celui de la banque Lazard, rangeant Katz dans ce dernier (p. 202). Mais à la page 204, on constate que Katz possédait en propre un paquet d'actions Docks rémois, en sorte qu'il semble plutôt un allié qu'un représentant ou un employé de David-Weill.

Le salon de lecture de l'Hôtel Excelsior
Le bar de l'Hôtel Excelsior
Façade principale des Magasins modernes, à Tanger.
Usine de la Société des Chaux et Ciments (Les Roches Noires), Casablanca
Un atelier de la Société industrielle marocaine.

La Société « Paris-Maroc » est une société anonyme française, constituée en 1912, au capital de 2.250.000 francs, en vue de faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles et minières. Le capital a été porté successivement à 5 millions de francs, au cours de l'année 1912 ; à 6.500.000 fr. en 1914, puis à 7.000.000 en 1916 et à 10.000.000 en 1918. Ces dernières augmentations de capital ont été faites pendant la guerre, étant donné l'extension prise par les affaires de la société, malgré les hostilités. Toutefois, la société n'a commencé véritablement à réaliser tout le programme qu'elle s'était tracé dès son début qu'en 1919 et 1920, et, à cet effet, elle a dû porter son capital social successivement de 10 à 20 millions de fr., puis de 20 à 30, et tout récemment de 30 à 60 millions de francs.

Le conseil d'administration est composé comme suit : MM. Gustave Gompel, président ; Robert Gompel, Maxime Katz et Pierre Gompel, administrateurs délégués.

La société a ouvert, depuis sa création, des magasins au Maroc. À Casablanca, elle exploite depuis 1914, les Magasins modernes, dans un vaste immeuble qu'elle a édifié elle-même, puis des agrandissements considérables, maintenant ouverts au public, depuis décembre dernier, doublent l'importance de l'ancien immeuble.

À Tanger, les Magasins modernes de Tanger, ouverts en 1917.

À Larache, les Magasins modernes qui viennent de s'ouvrir.

À Rabat, les Nouvelles Galeries, qu'elle a rachetées au cours de l'exercice 1920, et un superbe immeuble en cours de construction, qui va ouvrir incessamment.

À Casablanca, la société possède également un hôtel installé, avec tout le confort moderne, l'Hôtel Excelsior, situé au meilleur emplacement de la ville. Cet hôtel de tout premier ordre a été ouvert en 1918, et a su conquérir immédiatement la faveur du public, avec ses 150 chambres, de nombreuses salles de bains, de vastes salons de correspondance, avec son hall admirable, qui est un des principaux centres de la vie casablancaise ; il n'a qu'un défaut, c'est de n'avoir jamais de chambres disponibles pour ceux qui ne prennent pas la précaution rigoureusement nécessaire de les retenir à l'avance.

L'Agence industrielle et automobile est aussi une importante succursale de la société, qui s'occupe spécialement de la vente de tous accessoires industriels, automobiles et électriques.

Depuis sa fondation, la société a également manifesté son activité par la création de filiales qui se sont occupées entre autres d'affaires industrielles, telles que la Société des Chaux et Ciments et Matériaux de Construction au Maroc, la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord [Algérie], la Société marocaine du bâtiment, la Société industrielle marocaine. C'est ainsi qu'elle a pris d'importantes participations dans une affaire de Grands Magasins en Suisse, dans une affaire industrielle en Roumanie, la Société des Ciments Titan*.

Les résultats acquis ont permis de distribuer les dividendes ci-après :

En 1917, un premier dividende de 6 % a été distribué ;

En 1918, il a été porté à 7 % ;

En 1919, il a été porté à 8 % ;

En 1920, il a été porté à 10 %.

En 1921, il a été porté à 12 %.

Cette société, à l'heure actuelle, développe principalement son programme au Maroc et à l'étranger.

PARIS-MAROC

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1922)

Des comptes de l'exercice 1921, qui seront présentés le 27 juin à l'assemblée des actionnaires de Paris-Maroc, les bénéfices nets ressortent à 2 millions 505.897 fr. contre 6.242.326. Le conseil proposera la distribution de l'intérêt statutaire de 5 %, soit, net, 4 50 au nominatif, 3 40 au porteur et 2 25 aux actions libérées de moitié.

APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1922)

Société française Paris-Maroc. — Versement des 3^e et 4^e quarts, du 1^{er} au 31 juillet.
— *Petites Affiches*, 30 juin 1922.

PARIS-MAROC

(*La Vie municipale* (Ass. maires de France), 9 juillet 1922)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société Paris-Maroc s'est tenue le 27 juin, sous la présidence de M. Gustave Gompel.

Les comptes de l'exercice 1921, se soldant par un bénéfice net de 2.568.897 fr., ont été approuvés par l'assemblée.

Le dividende, été fixé à l'intérêt statuaire de 5 %, soit 4 fr. 50 net pour les actions nominatives et 3 fr. 40 pour les actions au porteur entièrement libérées et 2 fr. 25 net pour les actions libérées de moitié.

Le bilan se totalise par 120.354.578 fr., les réserves s'élevant à 26.500.000 fr. environ.

La répartition statutaire absorbant 2.506.889 fr., il reste un disponible de 62.008 fr. qui, ajouté au report à nouveau, portera celui-ci à 1.380.101 fr.

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées et M. Gustave Gompel, administrateur sortant, a été réélu.

1922 (oct.) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CEMENTS

CONSTITUTION

Société financière des ciments

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 octobre et 3 novembre 1922)

Capital 1.250.000 fr., divisé en 12.500 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 29, rue de Miromesnil. Conseil d'administration : MM. Bernard⁴, Candlot, Gompel [Paris-Maroc], Katz [Paris-Maroc], [Charles] Michel [bras droit d'Éd.-R. Worms], Rauzy, Ville [tous deux de la Société commerciale française de l'Indochine] et [Édouard-

⁴ Probablement Louis Bernard, de la banque Goudchaux, que l'on retrouve avec la Banque E.-R. Worms dans la Grande Maison de blanc.

Raphaël] Worms. Statuts déposés chez Me Flamand-Duval. — *Gazette du Palais*, 11 octobre 1922.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE PARIS-MAROC
S.A. frse au capital de 60 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Marignan
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 858-859)

Conseil d'administration
composé de 4 à 12 membres, nommés p. 3 ans, propriétaires de 125 actions.
GOMPEL (Gustave), 3, quai Voltaire, Paris ; pdt ;
GOMPEL (Robert), 23 *bis*, bd Berthier, Paris ; vice-pdt et adm. délégué ;
KATZ (Maxime), 1, rue de la Planche, Paris ; adm. délégué ;
GOMPEL (Pierre), 11 *bis*, av. Émile-Deschanel, Paris ;

Commissaires aux comptes
PATIN DE SAULCOURT (Gaston)⁵, 215 *bis*, bd Voltaire, Paris ;
PARDON (J.)⁶, 36, av. de la Grande-Armée, Paris.

Capital social. — 60 MF, divisé en 600.000 act. de 100 fr. entièrement libérées ; à l'origine, 2,25 MF ; porté en 1913 à 6,5 MF, en 1919 à 30 MF et en 1920 au chiffre actuel.

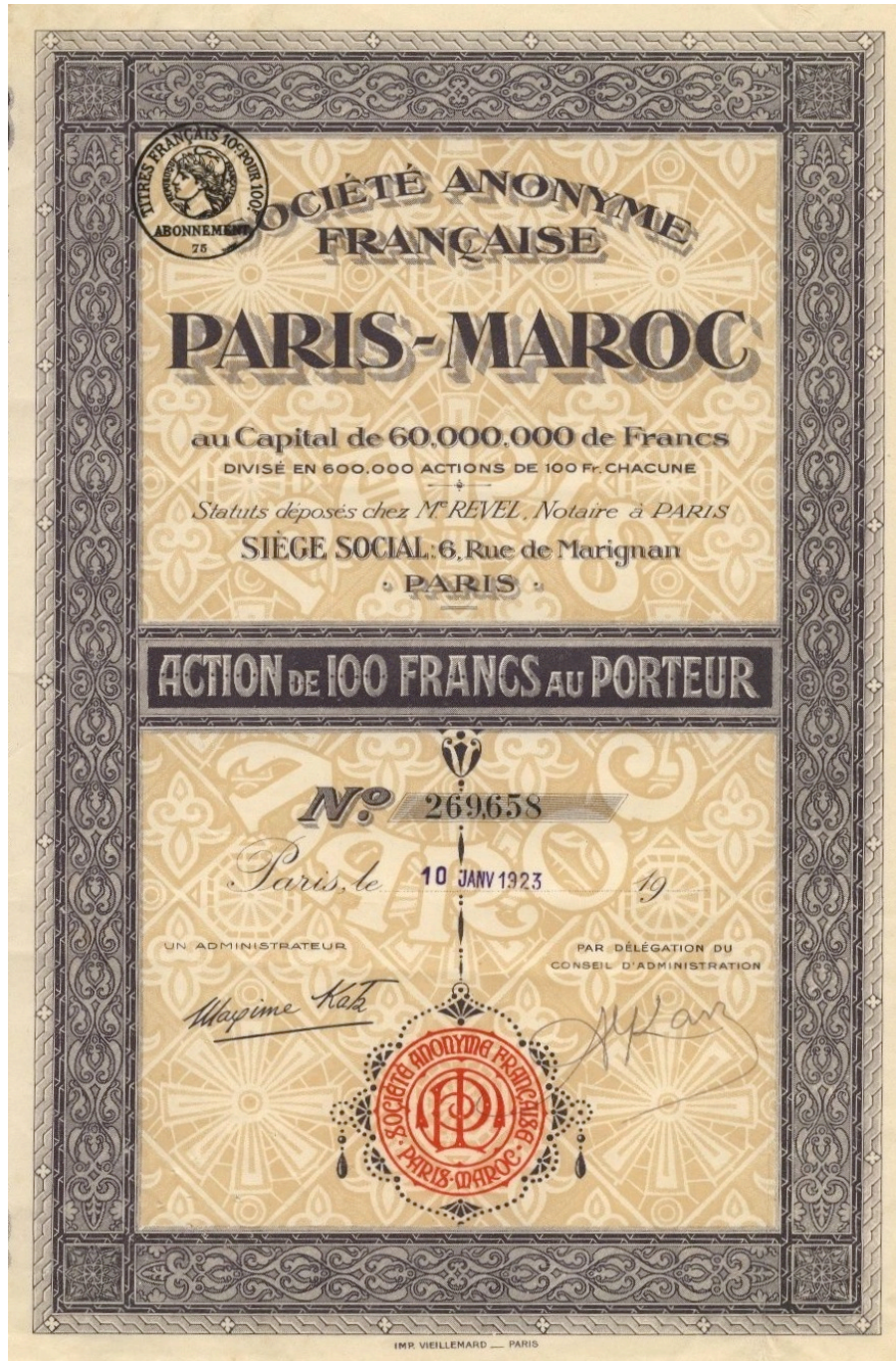
Parts bénéficiaires. — 1.800, groupées en société civile.

Obligations. — 30.000 oblig. 6 % émission 1918, 1919, 1920, productives d'intérêt annuel de 30 fr. net, payables les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

Bons. — 30.000 bons 7 %, émission 1923-24, productifs d'intérêt annuel de 35 fr., sous déduction de la taxe de transmission des titres au porteur ; payables les 9 février et 9 août.

⁵ Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienon, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnium de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, du Zodioc (courtage d'assurances), des Chargeurs réunis... Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

⁶ Joannès Pardon : commissaire aux comptes de Paris-France et des Magasins modernes.



[Coll. Peter Seidel](#)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC
au capital de 60.000.000 de fr.

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris
Siège social : 6, rue de Marignan, Paris
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
Paris, le 10 janvier 1923
Un administrateur : Maxime Katz
Par délégation du conseil d'administration : ?
Impr. Vieillemand, Paris

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1923)

Le conseil d'administration de cette société, dans sa réunion du 26 courant, a nommé M. Robert Gompel, administrateur délégué principal.

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1923)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. Gompel. Les comptes de 1921 se soldent par un bénéfice net de 2.568.897 francs. Le dividende a été fixé à l'intérêt statutaire de 5 %, soit 4 fr. 50 net pour les actions nominatives ; 3 fr. 40 pour celles au porteur libérées et 2 fr. 25 pour celles libérées de moitié.

PARIS-MAROC
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 de Paris-Maroc, qui seront présentés à l'assemblée du 29 courant n'accuseront pas de résultats bénéficiaires, ceux-ci ayant été affectés avant inventaire, à des amortissements exceptionnels sur les marchandises et le portefeuille. L'intérêt statutaire de 5 % que nous avons annoncé, sera prélevé sur la réserve spéciale. L'an dernier, le bénéfice avait été de 2 millions 508.897 fr.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1923)

Il ressort des comptes qui ont été approuvés par l'assemblée du 29 juin, un bénéfice d'exploitation de 2 millions de francs environ qui a servi à divers amortissements avant inventaire. L'assemblée a fixé le dividende à 5 %, soit 5 fr. brut aux actions n° 1 à 300.000 et 3 fr. 75 brut aux actions n° 300.001 à 600.000.

PARIS-MAROC
(*Documents politiques*, juillet 1923)

Les comptes de 1922, au 31 décembre, soumis à l'assemblée ordinaire du 29 juin, ont été approuvés. Ils font apparaître le bénéfice reporté de l'exercice 1921, soit 1.380.101 francs, les amortissements sur Marchandises et Portefeuille, pratiqués avant inventaire, ayant absorbé la totalité des bénéfices d'exploitation, d'environ 2 millions de francs.

Néanmoins, sur la proposition du conseil, il a été voté un dividende de 5 %, prélevé sur la Réserve spéciale prime sur actions, correspondant à 5 francs brut pour les actions 1 à 300000 et à 3 fr. 75 brut pour les actions 300.001 à 600.000.

Outre la mise au porteur facultative des parts de fondateur, l'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Ellen-Prévot ⁷ et réélu aux mêmes fonctions M. Robert Gompel, administrateur sortant.

LES AFFAIRES MAROCAINES
PARIS-MAROC
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

Une note volontairement sommaire vient d'être publiée sur les résultats obtenus par cette société pour l'exercice clos le 31 décembre dernier, qui seront présentés à l'assemblée qui se tient au moment où nous paraissions.

Nous disons volontairement, car il est manifeste que la société n'éprouve actuellement aucun besoin d'attirer l'attention sur elle. On doit donc jusqu'à ce que le rapport ait été publié — s'il l'est et si la réunion des actionnaires ne se tient pas dans le secret —, se contenter de savoir que le bilan se solde sans profits ni pertes mais que le conseil a l'intention de proposer la répartition d'un dividende qui serait prélevé sur les réserves, c'est-à-dire qu'il serait procédé à une distribution des disponibilités, de telle sorte que l'on ne comprend pas bien si la société possède des ressources aussi importantes, qu'elle ait cru devoir, il y a quelques mois, se résoudre à contracter un emprunt extrêmement onéreux par l'émission à 477 fr. 50 de 20.000 bons de 500 fr. rapportant 7 %, lesquels, du reste, se sont déjà affaissés aux environs de 424 francs.

Paris-Maroc est une inspiration malheureuse de Paris-France, c'est-à-dire du groupe Gompel. Un aussi puissant patronage avait fait entrevoir pour l'entreprise des espérances qui ne se sont nullement réalisées : les gens les plus habiles peuvent commettre une erreur. Ça a été le cas.

La création de la Société Paris-Maroc remonte à 1922 [*sic* : 1912]. Le capital, fixé à l'origine à 2.250.000 francs, n'était encore que de 6.500.000 francs au début de 1918, la guerre ayant contrarié le développement des opérations sociales. Mais à partir de cette époque, l'augmentation est extrêmement rapide et le capital passe à 10 millions fin 1918, 30 millions en 1919 et enfin 60 millions en juin 1920, chiffre qui n'a pas varié depuis.

L'introduction des actions en Bourse remonte au mois de septembre 1919 ; elles furent très favorablement accueillies, et étaient poussées dès l'année suivante à 420 ; elles cotent aujourd'hui 85 francs, cours plus nominal que réel car leur marché est à peu près mort.

L'entreprise n'a statutairement aucune limite à son activité. Toutefois, pratiquement, elle l'a d'abord orientée vers l'exploitation de magasins et de bazars vendant toutes sortes de marchandises ; puis, progressivement, ce cadre a été étendu. Les branches d'activité les plus diverses en Afrique et sur le continent ont été successivement abordées directement en ce qui concerne l'exploitation d'un hôtel, les opérations immobilières, le commerce des produits métallurgiques, etc. ; ou indirectement par la prise de participations dans de trop nombreuses et disparates affaires. Le portefeuille fin 1923 ne s'élève pas à moins de 43 millions et représente les intérêts de la Société dans des entreprises telles que les magasins « Au Grand Passage » à Genève, la Société Paris-Madrid, qui possède des magasins dans la capitale espagnole, les Brasseries du Maroc, les Abattoirs municipaux et industriels du Maroc, les Moulins de Maghreb, la Société

⁷ Antoine, Abel, Gabriel Prévot dit Ellen-Prévot (1877-1952) : député SFIO de la Haute-Garonne (1910-1919), maire de Toulouse (1945-1940). Administrateur des Ferronneries du Midi à Toulouse, de la Cie des phosphates de l'Afrique du Nord (1920), transformée peu après en Cie des produits chimiques et phosphates de l'Afrique du Nord, des Produits chimiques et blancs de Comines, de la Centrale marocaine et des Lièges de la Mamora.

des Chaux et ciments du Maroc, les Ciments Portland de l'Afrique du Nord [Algérie], la Société industrielle Marocaine, l'Omnium France-Maroc, les Ciments Titan* à Bucarest, une affaire de pétrole, des entreprises de navigation, etc., etc.

Une telle énumération comporte, en soi, la critique du portefeuille qu'elle recense ; elle donne l'impression que les hommes qui ont fait Paris-France ont été brusquement atteints de mégalomanie, mais que le respect pour l'œuvre accomplie, les a cependant retenu de confier les risques de leurs initiatives nouvelles et des expériences qu'ils, voulaient tenter, à l'entreprise à laquelle leur nom demeure si étroitement lié. C'est donc à Paris-Maroc qu'est revenu le périlleux honneur de se substituer à Paris-France.

On ne peut pas dire qu'elle ait eu lieu de s'en féliciter. Après une brève période de prospérité superficielle, en 1919 et 1920, due au parti que la société sut ou prétendit avoir su tirer de la fièvre spéculative qui régnait alors partout, la crise mondiale vint brusquement replacer toutes choses dans leur plan normal, d'autant plus que les difficultés générales se sont trouvées spécialement aggravées au Maroc par la crise immobilière intense qui s'y est ouverte depuis trois ans, en rançon des excès précédemment commis dans les spéculations sur terrains. Dès 1921, les bénéfices s'affaissaient à 2.569.000 francs contre 6.242.000 francs en 1920, pour disparaître complètement en 1922, le montant du produit d'exploitation — 2.000.000 environ — ayant été intégralement affecté aux amortissements et l'on voit qu'il en va pareillement pour 1923.

Il n'y a pas d'apparences qu'une amélioration sensible se produise bientôt. Paris-Maroc va vraisemblablement continuer à payer pas mal de temps encore les fautes de ses fondateurs, qui ont été de hâter brutalement son développement, à la faveur de l'aberration spéculative de la période 1919-20, et de chercher ensuite le salut dans la dispersion de l'activité sociale. Actuellement, le bilan traîne le poids mortel de postes dont l'évaluation ne correspond certainement pas à leur valeur liquidative et bénéficiairement productrice réelle, à commencer par les immobilisations et le portefeuille dont bien des parties ne représentent que des désillusions.

Les actionnaires ne peuvent rien espérer avant qu'il ait été pourvu à leur amortissement normal, soit, par affectations de bénéfices s'il en est réalisé de suffisants. — ce qui recule à une époque indéterminée le paiement des dividendes positifs — soit par une opération plus radicale qui aurait au moins le mérite de situer le bilan plus près qu'actuellement de la situation financière réelle de l'entreprise et de ses possibilités.

Pour lire en vacances,..
le compte rendu de l'assemblée
de Paris-Maroc
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1924)

L'assemblée de Paris-Maroc a eu lieu le 27 juin, comme nous l'avons annoncé dans notre numéro de cette date. Nous recommandions à nos lecteurs qui, partant en vacances, souhaitent bercer, pendant quelques instants, l'ennui du voyage, de se procurer le compte rendu *in extenso* de cette réunion qui a paru dans certains journaux et, notamment, dans *La Vie financière*. Certes, nous ne leur conseillions pas de lire le rapport du conseil d'administration qui ne leur apprendra rien que nous ne leur ayons déjà dit mais, ils pourront savourer avec, un ineffable plaisir. — s'ils ne sont pas actionnaires bien entendu. — la sténographie de la discussion qui a suivi la lecture des documents officiels.

Nous renonçons pour notre part à la résumer. Une chose comme cela ne se découpe pas en tranches ; il faut la déguster entière, ou pas du tout. Au bout du compte, du reste, les actionnaires n'étaient pas plus avancés qu'au début.

Pourtant, on doit bien croire que le néant des explications (???) que leur ont été données les a rempli de satisfaction, puisque les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Au reste, la moralité de l'histoire se trouve peut-être dans cet ultime dialogue de deux porteurs :

Un actionnaire. — Passez au vote des résolutions : c'est la meilleure des choses : on a confiance ou on n'a pas confiance, tout est là !

Un actionnaire. — Voilà un monsieur qui a l'air bien renseigné ; mais nous, nous ne le sommes pas.

L'actionnaire précédent. — Non, je ne suis pas plus renseigné que vous, mais j'ai confiance.

Cette manifestation de foi résume toute la psychologie du capitaliste français. Il croit ou il ne croit pas. S'il croit, il suit aveuglément, jusqu'au bout. La liquidation, la faillite, la mort ne détruiront pas sa foi. C'est parce qu'on a su leur inspirer confiance que nombre de détenteurs de titres appartenant à des affaires disparues déjà du souvenir de leurs promoteurs, attendent avec courage la réalisation des magnifiques promesses, grâce auxquelles on les a séduit.

Faut-il les plaindre ? Non. Le bonheur dans la vie est fait d'espérance et la réalité est toujours inférieure au rêve.

Nous ne pouvons pas toutefois ne pas rendre hommage à l'admirable. manifestation de respect paternel que nous a valu cette assemblée.

Un actionnaire s'étant laissé aller à dire que les renseignements fournis sur la marche de l'entreprise par le conseil d'administration, que préside M. Gustave Gompel, pourraient bien ne pas être absolument « sincères », M. Robert Gompel, qui se trouvait au bureau en qualité de « fort actionnaire », agité d'une inexprimable émotion, s'est levé pour protester de toute la force de son amour filial contre une aussi malveillante insinuation. Dans son trouble M. Robert Gompel, actionnaire, s'est d'ailleurs, sans le vouloir, substitué au conseil d'administration pour éluder les questions posées à celui-ci ; on ne saurait lui en vouloir. Pourtant, malgré tout le respect qu'inspire sa légitime indignation, force nous est de faire remarquer qu'en se bornant à traiter de « ragots » les observations d'un porteur se plaignant des renseignements contradictoires qui lui avaient été fournis au siège de la société, il leur a donné involontairement une nouvelle force.

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE SUR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

[La Banque Espagnole de Crédit*]

(*Le Journal des finances*, 21 novembre 1924)

Nous avons créé les Grands Magasins Madrid-Paris [Paris-Madrid] avec le Groupe Gompel.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE PARIS-MAROC

S.A. frse au capital de 60 MF.

Siège social : Paris, 6, r. de Marignan

Registre du commerce : Seine, n° 43-183.

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 830)

Conseil d'administration

composé de 3 à 10 membres, nommés p. 6 ans, propriétaires de 50 actions.
GOMPEL (Gustave), 3, quai Voltaire, Paris ; pdt ;
GOMPEL (Robert), 23 *bis*, bd Berthier, Paris ; adm. délégué principal ;
KATZ (Maxime), 1, rue de la Planche, Paris ; adm. délégué ;
GOMPEL (Pierre), 11 *bis*, av. Émile-Deschanel, Paris ;
PRÉVOT (Gabriel, dit Ellen-Prévot), 39, rue du Béarnais, à Toulouse.

Commissaires aux comptes

PATIN DE SAULCOURT (Gaston), 215 *bis*, bd Voltaire, Paris ;
PARDON (J.), 36, av. de la Grande-Armée, Paris.

Annuaire industriel, 1925 :

ÉTUDES (Soc. d') et de CONSTRUCTIONS, 125, av. des Champs-Élysées, Paris, 8^e. T. Elys. 61-77 et 61-78. Ad. t. Directionsec-Paris. Cap. 1.000.000 de fr. Conseil d'administration : Carde et fils, Bordeaux... Maxime Katz, adm. dél. de la Soc. Paris-Maroc...

PARIS-MAROC, 6, r. de Marignan, Paris, 8^e. T. Elys. 12-85. Ad. t. Parmaroc. Codes : A.Z., Lieber, A.B.C. 5^e édit. Capital : 60.000.000 de francs Conseil d'adm. : Président : M. G. Gompel ; vice-président et adm. délégué : M. R. Gompel ; adm. délégués : MM. M. Katz et P. Gompel. Succursales : Magasins modernes [Magmod], à Casablanca ; Magasins modernes, à Tanger ; Nouvelles Galeries, à Rabat ; Hôtel Excelsior, à Casablanca ; Agence industrielle et automobile, à Casablanca.

Commission, exportation (587-1-12039).

AEC 1926/557 — « Paris-Maroc »,

6, rue de Marignan, PARIS (8^e).

Tél. : Élysées 12-85. — Télég. : Parmaroc. — © : Lieber, A. Z. — R.C. Seine 43.183.

Capital. — Société anon., fondée le 8 février 1912, 60 millions de fr. en 600.000 actions de 100 fr.

Dividendes : 1920, 9 fr. ; 1921, 5 fr. ; 1922, 5 fr. ; 1923, 5 fr. ; 1924, 5 fr.

Objet. — Import. et export. et toutes opérations au Maroc. — Magasins Modernes à Casablanca, Tanger, Meknès, Larache (Nouveautés, articles de Paris, meubles, alimentation générale).

Nouvelles Galeries à Rabat (nouveautés, articles de Paris, meubles, alimentation générale). — Agence industrielle et automobile à Casablanca, Meknès, Marrakech, Fez, Tanger (automobiles, matériel électrique, fournitures industrielles, machines agricoles). — Hôtel Excelsior à Casablanca.

Exp. — Articles de Paris, nouveautés, meubles, alimentation générale, matériel électrique, automobiles, fournitures industrielles, machines agricoles, etc.

Succursales et correspondants à Tanger, Casablanca, Marrakech, Rabat, Fez, Larache.

Conseil. — MM. Gustave Gompel, présid. et admin.-délégué ; Robert Gompel, vice-présid. et admin.-délégué principal ; Maxime Katz, admin.-délégué ; Pierre Gompel, Ellen Prévot, administrateurs.

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} mars 1926)

D'après certains bruits qui viennent de très bonne source, le bénéfice net réalisé en 1925 par la Société Paris-Maroc serait de l'ordre de 5 à 6 millions, ce qui marquerait une nouvelle et très sensible amélioration.

Il s'agit évidemment là des seuls profits d'exploitation.

Si l'on veut se faire une idée exacte de la situation de l'affaire, il est bon de ne pas s'en tenir uniquement aux chiffres du bilan. Ceux-ci ne donnent en effet qu'une idée fort imparfaite de la valeur réelle de bien des éléments d'actif.

C'est ainsi, par exemple, qu'alors que les terrains de l'Hôtel Excelsior à Casablanca sont inventoriés sur la base de 100 fr. le mètre, on négocie couramment, dans cette même ville de Casablanca, des terrains beaucoup moins bien situés, sur la base de 1.500 francs. On s'explique que des propositions très avantageuses aient été faites à la société pour l'achat de l'hôtel en question, propositions qui pourraient aboutir à la constitution d'une filiale.

La société a également reçu des propositions pour l'achat de ses immeubles d'Oran. Ceux-ci couvrent une superficie d'environ 3.000 mètres et leur plus-value latente est d'autant plus considérable que la loi va permettre d'en relever les loyers.

En général, on estime qu'à eux seuls, les terrains de Paris-Maroc, inventoriés pour moins de 1 million 500.000 fr., valent au bas mot une dizaine de millions. Quant aux constructions, il est difficile d'en déterminer la valeur, mais comme elles sont, en majeure partie, inventoriées à des prix d'avant-guerre, elles représentent certainement plusieurs fois les quelque 13.500.000 fr. pour lesquelles elles figurent dans les comptes.

En ce qui concerne le portefeuille, nous croyons intéressant d'indiquer que les Moulins du Maghreb ont réalisé l'an dernier de 5 à 6 millions de profits nets, ce qui permettra de porter leur dividende de 8 à 10 % ; que les profits des Ciments du Maroc atteignent environ 3 millions et que leur dividende sera également augmenté ; qu'avec 6 millions de capital, les Brasseries du Maroc ont réalisé près de 2 millions de profits et pourraient porter leur dividende de 9 à 11 % ; que les Abattoirs Municipaux du Maroc pourraient, eux aussi, rémunérer leur capital plus largement que l'an dernier.

[Participation dans la [Société financière française et coloniale](#) (SFFC)]

Notons encore que les quelques milliers d'actions de la Société financière française et coloniale détenues en portefeuille par Paris-Maroc, cotent au moins le double de leur prix d'inventaire ; que le Kong, qui a des intérêts communs avec Paris-Maroc, présente de très intéressantes perspectives d'avenir ; que les Magasins Paris-Madrid, après un début laborieux, ont maintenant une marche normale ; qu'enfin Paris-Maroc a pris en Roumanie des intérêts dont le rendement — appelé à devenir substantiel — n'entre pas encore en ligne de compte dans les profits sociaux.

Paris-Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1926)

Bien que le bilan à fin 1925 de Paris-Maroc ne porte encore trace d'aucun bénéfice, la société a réalisé pour cet exercice des résultats supérieurs aux précédents, les amortissements effectués avant inventaire s'élevant à 3.714.029 fr. contre 3.158.205 francs en 1924. Comme l'an dernier, le conseil proposera de prélever sur la réserve spéciale la somme suffisante pour distribuer un dividende de 5 % par action.

L'actif disponible ou réalisable s'est accru de 113.325.973 fr. à 123.719.934 fr. Les exigibilités sont passées de 30.585.007 fr. à 40.425.904 fr. Le total des immobilisations est de 24.935.849 fr. après 13 millions 483.464 fr. d'amortissements, contre l'an dernier 28.488.914 fr. (après 9.769.434 fr. d'amortissements). Les réserves sont de

16.849.779 fr. contre 19.849.779 fr. Le montant des bons et obligations en circulation n'a pas varié (30 millions)

TROP DE DISCRÉTION

PARIS-MAROC

(*Le Petit Bleu*, 11 août 1926)

Quand on interroge M. Robert Gompel aux assemblées générales, il continue à répondre par un doigt sur les lèvres.

Les comptes complets et les renseignements détaillés sont tout ce qu'il y a de plus difficile à obtenir à *Paris-Maroc* : certes la discrétion est une bonne chose, mais il ne faut pas la pousser trop loin.

Si toutes les assemblées d'actionnaires ressemblaient, par ce mauvais côté, à celles de *Paris-Maroc*, ce ne serait vraiment pas la peine de se déranger pour y assister.

Les mêmes observations qui avaient été précédemment faites, à cet égard, pourraient l'être à propos de l'assemblée ordinaire qui s'est réunie le 25 juin dernier.

Le rapport du conseil de cette entreprise, qui a de très nombreuses participations au Maroc, à l'étranger, en France et aux colonies, puisqu'elles sont inscrites à l'actif du bilan de fin décembre 1925 pour 48.112,725 francs, ce rapport, disons-nous, ne tient guère qu'une soixantaine de lignes. On y trouve quelques vagues renseignements : dividendes répartis, les mots « marche régulière », « développement satisfaisant », etc., qui, à la vérité, ne disent pas grand chose.

On y lit aussi, ce qui n'est guère plus précis : « Comme pour les exercices précédents, votre conseil a affecté les bénéfices d'exploitation de l'exercice — supérieurs à 5 millions — à différents amortissements, tant sur le portefeuille et les marchandises que sur le matériel et les frais de premier établissement.

« Ainsi que vous le montrera la lecture du bilan, nos frais de premier établissement sont maintenant complètement amortis et notre matériel a été ramené à moins de 3 millions.

« Nous vous demandons également de prélever le paiement de l'intérêt statutaire sur le compte Réserve spéciale (primes sur actions) qui appartient exclusivement aux actionnaires. Comme l'an dernier, nous vous proposons de ne mettre cet intérêt en paiement qu'à la date qui sera fixée par votre conseil. »

Comme on voit, les actionnaires de *Paris-Maroc* continuent à être traités en petits garçons, et l'intérêt statutaire, qui est portion congrue, continue à leur être payé sur l'argent même qu'ils ont versé, au moment des augmentations de capital, et cela quand le bon plaisir du conseil et leur disponibilité le permettront : c'est charmant !

Ce qui ne l'est pas moins, c'est cette déclaration de M. Robert Gompel :

« Je tiens à vous dire ceci : à partir de maintenant, je crois qu'il faudra vous dispenser de ces longues discussions, de ces longs discours, fastidieux, d'ailleurs, pour quelques-uns d'entre vous qui m'en ont fait la remarque. Certains m'ont dit, en effet, que je causais trop, que j'étais trop bavard. »

Bavarder, c'est parler pour ne rien dire, ce qui peut, en effet, passer pour fastidieux, et, sans doute, est-ce ce qu'ont voulu dire ceux qui ont trouvé M. Robert Gompel trop bavard.

Par exemple, celui-ci va un peu fort quand il veut expliquer la nécessité de ne pas discuter par les « inconvénients sérieux que cela peut avoir à l'étranger ! » Ce qui ne l'est guère « sérieux », c'est cette façon d'éluder la discussion.

Il est vrai que M. Robert Gompel invite les actionnaires à se renseigner auprès des services de la Société plutôt qu'au cours des assemblées. Comprenons que c'est une application du principe britannique « diviser pour régner ». Mais alors à quoi bon tenir des assemblées, si les administrateurs font « la grève des lèvres croisées » ?

M. Robert Gompel n'est pas très respectueux des dispositions de la loi de 1867 et il a de singulières idées sur la non-responsabilité des commissaires aux comptes qu'elle a instituée, précisément pour contrôler la comptabilité.

Comme un actionnaire protestait contre ce qu'il n'était pas présenté de comptes de Profits et Pertes et faisait état de la responsabilité desdits commissaires, M. Robert Gompel ripostait : « C'est moi qui suis responsable devant vous de la façon dont nos comptes vous sont présentés. »

Alors pas besoin non plus de commissaires des comptes, s'ils ne doivent pas remplir strictement leur rôle et avoir leur responsabilité. Tout cela semblerait indiquer qu'à *Paris-Maroc*, on serait assez partisan d'une administration... arabe. Malheureusement il y a la loi qu'il faut tout de même bien respecter : ici on ne la respecte, toutefois, qu'en apparence.

Un actionnaire s'est encore étonné que les bénéficiaires des sociétés où *Paris-Maroc* a des intérêts distribuant 8, 9 et 10 % de dividende, le bénéfice de *Paris-Maroc* corresponde à peine à 3 ou 3 1/2 %, qui vont aux amortissements.

Voilà qui est un peu étonnant, mais ce qui ne l'est pas du tout, c'est que, dans ces conditions. l'action *Paris-Maroc* ait un marché languissant, légèrement au-dessus du pair. Quant à la part, elle atteint le cours fantastique, au milieu de la semaine dernière, de 17.250 francs, gagnant, sur les cours de la fin de la semaine dernière, plusieurs milliers de francs ! Quelle occasion pour les porteurs de s'alléger !

Paris-Maroc
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1927)

Paris-Maroc resté hésitant à 102. Les actionnaires seront réunis en assemblée extraordinaire à l'effet de ratifier la cession d'un certain nombre d'exploitations commerciales à la Société centrale marocaine* et à la Société chérifienne, hôtelière, immobilière et financière ; de donner au conseil l'autorisation de céder tout ou partie des autres exploitations de la société au Maroc ; enfin de modifier l'article 33 des statuts relatif à la répartition des bénéficiaires.

Paris-Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1927)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 20 courant. Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 5.419.066,88, permettant la distribution d'un dividende de 6 1/2 % aux actions et de 166 fr. 66 par part de fondateur. Il a été exposé par le conseil que les affaires exploitées directement par la Société au Maroc sont dans une situation très favorable; la crise n'ayant pas touché les maisons de vente au Maroc. Sur la demande d'un actionnaire, le conseil a indiqué que la société était fortement intéressée dans la Société financière française et coloniale [SFFC], dans la Société des Brasseries du Maroc, ainsi que dans la Société Chaux et Ciments du Maroc.

Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Une assemblée extraordinaire, convoquée à la suite de l'assemblée ordinaire, n'a pu se tenir faute de quorum.

Hors cote et valeurs nouvelles
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

Autre récente recrue du hors cote : les [Plantations réunies de l'Ouest-Africain*](#). C'est une nouvelle filiale de la Compagnie de Kong, qui n'en est plus à les compter ; on trouve également autour de son berceau le groupe Gompel représenté, par Paris-Maroc. [...]

Paris-Maroc
(*Paris-Soir*, 31 juillet 1927)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} août 1927)

L'assemblée extraordinaire du 29 juillet a ratifié :

[Apport à la [Société centrale marocaine](#)]

1° la cession à la Société centrale marocaine du fonds de commerce de Casablanca dénommé Agence Industrielle et Automobile, moyennant une somme de 6 millions de francs ;

[Apport à la [Société chérifienne hôtelière](#)]

2° la cession à la Société chérifienne hôtelière immobilière et financière des terrains, des constructions et de l'actif de la Blanchisserie Nouvelle Marocaine à Casablanca, de l'actif du chai entrepôt de Casablanca, dénommé Fondouk Méridiouna, du matériel de la cave et du fonds de commerce de l'Hôtel Excelsior à Casablanca, le tout contre un certain nombre d'actions d'apports et de parts bénéficiaires.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à céder tout ou partie des autres exploitations directes de la société au Maroc à des sociétés existantes ou à créer.

S.A.F. Paris-Maroc
au cap. de 60 MF
SS : 6, r. de Marignan, Paris, 8^e
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de cette société, le 20 mai 1927, d'importantes déclarations ont été faites par M. Gustave Gompel, président, au nom du conseil d'administration. Les voici :

« Nous avons la satisfaction de vous présenter cette année un ensemble de résultats en amélioration sensible sur les années précédentes, et qui justifient tous nos efforts et la confiance que vous avez bien voulu nous faire.

Cet exercice, après d'importants amortissements, nous permet de vous présenter un solde bénéficiaire disponible de 5 millions 419.066 fr. 88.

Nos magasins du Maroc ont vu largement progresser leur chiffre de vente et leurs résultats.

Afin d'assurer le développement dans des conditions meilleures, de l'Hôtel Excelsior et de l'Agence industrielle et automobile, nous avons cru devoir apporter ces exploitations à des sociétés distinctes, plus spécialisées : Société chérifienne hôtelière, immobilière et financière, et Société centrale marocaine.

Les sociétés dans lesquelles nous sommes intéressés se sont largement développées, et leurs résultats sont en notable augmentation. Les Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc* élèvent leur dividende de 10 à 12 % ; la Société des brasseries du Maroc le porte de 11 à 15 %; la Société des moulins du Maghreb, de 10 à 12 %.

La Société industrielle marocaine et la Société marocaine du bâtiment ont une marche normale et régulière.

Les affaires auxquelles nous participons en Espagne, en Roumanie [Cimentul Titan*] et en Suisse se développent d'une façon progressive. Il en est de même des intérêts que nous possédons dans des sociétés diverses, en France et aux Colonies.;

La Société financière française et coloniale, dont nous sommes toujours un important actionnaire, a porté son dividende de 20 à 25 %.

[Nouvelle Compagnie française de Kong]

La Nouvelle Compagnie française de Kong, dont notre société a garanti une partie importante des dernières opérations financières, continue à avoir un plein développement.

[Autres participations]

Nous avons également participé à la création de la Compagnie forestière de l'Indénié, des Plantations d'Élima, ainsi qu'aux augmentations de capital des Comptoirs africains et des Établissements Leroy [de Lisieux].

Les bénéfices nets de l'exercice, après amortissements, nous permettent ainsi de vous proposer la distribution d'un dividende de 6 1/2 %.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE PARIS-MAROC
S.A. frse au capital de 60 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Marignan
Registre du commerce : Seine, n° 43-183.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1927-1928, p. 848)

Idem 1924-1925.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Ex.	Bénéf. nets	Réserves	Divid. total	Divid. act.	Divid. part	Report
1913	1.385	—	—	—	—	—
1914	1.385	—	—	—	—	1.385
1915	1.385	—	—	—	—	—
1916	1.090.149	670.788	318.750	4 50	14.586	46.100
1917	1.060.471	200.000	446.773	5 25	29.166	10.501
1918	1.593.013	1.331.225	800.804	6 00	67 30	—
1919	3.154.971	5.727.992	1.426.116	7 50	149 57	—
1920	6.242.325	18.387.116	4.612.116	8 10	243 765	1.318.093

1921	2.568.897	128.444	2.378.444	4 50	—	62.008
1922*	—	—	3.000.000	5 00	—	—
1923*	—	—	3.000.000	5 00	—	—
1924*	—	—	3.000.000	5 00	—	—
1925*	—	0	3.000.000	5 00	—	—

* Pour les exercices 1922 à 1925, la totalité des bénéfices d'exploitation ont été affectés à des amortissements avant bilan sur les marchandises et le portefeuille ; le dividende a été distribué par prélèvement sur la réserve spéciale.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des finances*, 25 juin 1928)

Au mois de juillet 1927, les actionnaires de Paris-Maroc « croyaient devoir » — comme le dit élégamment le dernier rapport — modifier leurs statuts.

Les conséquences de ces modifications ne se sont pas fait attendre.

Le dividende des actions de 6 fr. 50 en 1926 passe à 8 fr. pour 1927, et celui des parts de 166 fr. 66 à 720 fr. 95, ce qui est déjà joli, mais, de plus, il est réglé à celles-ci leur « quote dans les résultats laissés jusqu'ici en réserve ou en reports à nouveau ». Les parts reçoivent ainsi un supplément de 590 fr. 75, ce qui porte la répartition totale qui leur est faite à 1.311 fr. 68. Quant à la portion qui, sur les réserves et reports, aurait dû revenir aux actionnaires, elle sera purement et simplement maintenue dans la circulation sociale.

Un actionnaire a faiblement protesté. Mais M. Robert Gompel, qui est un homme très habile, lui a prouvé qu'il était de l'intérêt des actionnaires de savoir se priver et d'abandonner à la trésorerie des disponibilités qui allaient travailler aussi bien pour eux que pour les porteurs de parts ; il leur a promis, aussi, que leur dividende de 8 fr., au lieu de leur être payé, comme le précédent, treize mois après la clôture de l'exercice, le leur serait 11 mois après seulement.

C'est un bel effort.

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

Émission, au prix de 160 francs, de 400.000 actions nouvelles de 100 fr. ; souscription, ouverte jusqu'au 9 août inclus, et à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions anciennes, et de 200 actions nouvelles pour 3 parts, à titre irréductible.

Paris-Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1928)

L'assemblée des porteurs de parts, tenue le 7 décembre, a décidé la division des parts en vingtièmes. Le Président a indiqué que l'autorisation qui sera demandée à l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 17 décembre de porter le capital de 100 à 200 millions, est simplement une autorisation de principe.

Paris-Maroc
(*La Journée industrielle*, 7 décembre 1928)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 17 décembre, en vue de ratifier la récente augmentation du capital de 60 à 100 millions. Le conseil demandera en outre à cette assemblée l'autorisation de porter ultérieurement le capital à 200 millions, en une ou plusieurs fois.

SOCIÉTÉ CIVILE DES PORTEURS DE PARTS PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1928)

L'assemblée a décidé la division des parts bénéficiaires de la Société Paris-Maroc en vingtièmes. Les statuts de la Société Paris-Maroc feront l'objet d'une modification constatant cette division s'il y a lieu.

Ainsi, il est fait droit à la demande de certains porteurs, qui ne possèdent par exemple qu'une part et à qui la division de ce titre en vingtièmes permettra, s'il leur plaît, de vendre cinq coupures sur vingt, alors qu'avec une seule part, il leur faudrait, ou se désintéresser complètement de cette catégorie de titres, ou garder une part qui représente en somme un titre lourd.

Paris-Maroc
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 17 décembre 1928)

Une assemblée des porteurs de parts, tenue le 7 décembre sous la présidence de M. Robert Gompel, a décidé la division des parts en vingtièmes.

Paris-Maroc
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1929)

La Société Paris-Maroc fut créée en 1912. C'était l'époque où le Maroc pacifié offrait aux hommes d'affaires et aux financiers de toutes catégories un vaste champ d'activité, si vaste, en vérité que les groupes fondateurs — Paris-France et les Nouvelles Galeries — se gardèrent bien d'assigner à leur émanation un objet social trop précis : Paris-Maroc s'occupe de « toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, agricoles et minières ». L'histoire de la société, au cours de ses seize années d'existence, révèle en effet une prodigieuse faculté de renouvellement, comme le montre la liste des filiales créées : Chaux et Ciments du Maroc, Industrielle Marocaine, Marocaine du Bâtiment, Brasseries au Maroc, Moulins du Maghreb, Abattoirs Municipaux et Industriels au Maroc, Chérifienne Hôtelière immobilière et Financière ; *son activité s'est étendue à la Suisse avec la Société du Grand Passage ; à la Roumanie, avec la Franco-Roumaine des Ciments* ; à l'Espagne, avec Paris-Madrid [à l'Indochine avec une participation dans la SFFC d'Octave Homberg]*. Toutes ces créations font de Paris-Maroc une sorte d'omnium dont le portefeuille, au 31 décembre 1927, était évalué à 44 millions. Se souvenant cependant de ses origines, Paris-Maroc

possède des magasins de nouveautés à Casablanca, Tanger, Meknès, Larache et Rabat, ainsi que des immeubles et des terrains à Casablanca. La cote officielle classe du reste Paris-Maroc parmi les valeurs de grands magasins ; mais on voit que, née à une époque et dans un pays d'affairisme, elle est devenue une sorte de *holding company* à la compétence universelle.

On ne saurait parler de Paris-Maroc sans mentionner que c'est une affaire Gompel : le président est M. Gustave Gompel, le vice-président, M. Robert Gompel. Quel que soit le désir que l'on ait de ne pas faire de personnalités [personnalisation], on est bien forcé de considérer que toutes les affaires de portefeuille de Paris-Maroc sont des affaires Gompel également. L'examen du portefeuille des autres sociétés du même groupe sont taillées sur le même patron... Le résultat est que les bonnes affaires arrivent à être noyées dans celles qu'elles soutiennent de leur crédit. Paris-Maroc, affaire de grands magasins, ne paraît pas mauvaise en elle-même, mais elle a attaché à son flanc un portefeuille composé uniquement à des fins boursières. Le résultat est, d'une part, que la société se trouve de temps à autre obligée de faire appel à des capitaux frais, uniquement pour permettre au dit portefeuille d'absorber des titres de sociétés de la même famille ; d'autre part, que les bénéfices ne sont jamais en rapport avec les efforts que l'on demande aux actionnaires.

Créée au capital de 2.750.000 francs, Paris-Maroc était au capital de 10 millions en 1919 et gagnait 3.154.971 francs ; le capital fut porté à 20 millions et les bénéfices atteignirent en 1920 6.242.325 fr.

Malgré une augmentation du capital, la même année, à 30, puis à 60 millions, les bénéfices ont oscillé depuis entre 2 et 5 millions, pour ne se relever qu'en 1927, à 9.100.941 francs. De 1922 à 1925, les dividendes répartis aux actions de 100 francs furent de 5 francs ; encore ne purent-ils être payés que grâce à des prélèvements sur la réserve constituée au moyen de primes d'émissions. Le dividende de 1926 fut porté à 6 fr. 50 ; mais cette fois, les actionnaires durent attendre onze mois avant de le toucher. Pour 1927, il fut à nouveau élevé : les actionnaires reçurent 8 %. Une augmentation du capital devenait opportune : elle a eu lieu cette année par l'émission de 40 millions d'actions nouvelles émises à 160 francs. Du coup, la réserve spéciale de primes d'émission va se trouver dotée de 24 millions, — de quoi alimenter la caisse aux dividendes pendant quelques années. Le système, on le voit, est très simple : les dividendes que touchent les actionnaires ne sont en somme constitués que par les primes d'émission qu'ils ont versées.

Non content de s'arrêter là, le conseil s'est fait autoriser le 7 décembre dernier, « pour le principe », à porter le capital de 100 à 200 millions.

Le produit de la dernière émission et celui de 20 millions d'obligations émises au début de l'année ont dû remettre un peu d'aise dans la trésorerie de Paris-Maroc et des affaires du groupe. Très optimiste, M. Robert Gompel a fait prévoir que les bénéfices de 1928 permettraient la répartition d'un dividende d'au moins 9 % et probablement 10 %. Alors, ce sera peut-être le moment choisi pour réaliser l'augmentation de capital demandée « pour le principe. »

Dans tout ceci, nous n'avons pas parlé des parts : elles sont au nombre de 1.800 seulement et ont droit à 25 % des superbénéfices. Les dernières augmentations de capital leur ont naturellement donné un attrait spéculatif considérable, puisqu'avec un capital de 100 millions, elles reçoivent 138 francs de dividende par franc de superdividende aux actions. Or, la plupart des parts sont la propriété des fondateurs du groupe ; elles ont passé de 5.000 francs en 1926 à 40.000 francs actuellement. Leur capitalisation actuelle dépasse 72 millions.

Après une aussi belle valorisation, le groupe Gompel a naturellement décidé la division en vingtièmes, qui en permettra un écoulement plus facile dans le public. Toutes ces opérations financières relèvent d'une technique boursière consommée ; le malheur est qu'elles ne relèvent même que de cela.

Paris-Maroc
(*Le Temps*, 14 janvier 1929)

L'assemblée extraordinaire du 7 janvier, après avoir ratifié la division en vingtièmes des 1.800 parts bénéficiaires, déjà votée par les porteurs de ces titres, a autorisé le conseil à porter ultérieurement le capital à 200.000.000 de francs, au fur et à mesure des besoins.



SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC

Capital Social : CENT MILLIONS de Francs

DIVISÉ EN 1.000.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE



Statuts déposés chez M^e REVEL, Notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL : 6, rue de Marignan - PARIS

DRIT
DE TIMBRE
acquitté
par abonnement

AVIS D'AUTORISATION
inséré au Journal Officiel
du 22 Janvier
1929

Vingtième de Part Bénéficiaire au Porteur

N° 18,717

DONNANT DROIT A 1/36.000^e DES AVANTAGES STIPULÉS AUX STATUTS

Une Société Civile a été constituée entre les porteurs de Paris Bénéficiaires sous l'article 39 des Statuts de la Société Anonyme.

PARIS, le 22 Janvier 1929.

UN ADMINISTRATEUR

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PARIS-MAROC, RUE DE MARIGNAN, PARIS. — 21702-72-28. — LEON MURAT.

Coll. Serge Volper
SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC
Capital social : 100.000.000 de francs
divisé en 1.000.000 actions de 100 francs chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 22 janvier 1929

Statuts déposés chez M^e REVEL, notaire à Paris.

Siège social : 6, rue de Marignan, à Paris

VINGTIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
donnant droit à 1/36.000^e des avantages stipulés aux statuts
Une société civile a été constituée entre les porteurs de parts bénéficiaires sous l'article 39 des statuts
de la société anonyme.
Paris, le 22 janvier 1929
Un administrateur (à gauche) : Gompel
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Richaud ?
Paris, le 30 novembre 1929.
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Autour de la « Gazette du franc »
Les affaires de chantage
(*Le Journal des débats*, 15 février 1929)

[...] Le juge est saisi d'une plainte nouvelle de la Société Paris-Maroc contre Amar, Anquetil [directeur de *La Rumeur*] et tous autres. [...]

Un nouvel inculpé
Enfin, M. Glard a inculpé de tentative d'extorsion de fonds, sur la plainte de M. [Robert] Gompel, dont nous avons parlé plus haut, M. Eugène Merle, publiciste. M. Gompel reçut la visite de M. Merle, mais n'obéit pas à ses sollicitations. M. Gompel a porté plainte contre divers autres directeurs d'organes financiers.

[Victime de *La Rumeur*]
(*Le Gaulois*, 28 février 1929)

[...] Le juge d'instruction a entendu dans l'après-midi, M. Robert Gompel, administrateur de la société Paris-Maroc. Celui-ci s'est plaint d'avoir été en juillet et décembre 1928 l'objet d'une campagne menée par la « Rumeur ». Il a déclaré avoir, en novembre, remis à M. Ernest Ruff, un chèque de 10.000 fr. pour arrêter un article. En réponse à cette déclaration, on a entendu M. Ruff, qui a affirmé qu'il ne s'agissait que d'affaires régulières sans aucun chantage, ainsi que MM. Merle et Amar qui ont donné à M. Gompel un démenti formel. [...]

[Cession des [Ciments Portland de l'Afrique du Nord](#)]
(*Le Journal des finances*, 28 février 1929)

Paris-Maroc se relève de 161 à 167. Cette société vient de céder le contrôle des Ciments Portland de l'Afrique du Nord [Algérie]* au groupe Pavin de Lafarge.

En marge de la « Gazette du franc »
M^{me} Hanau a-t-elle chanté ?
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1929)

[...] M. Roger [*sic* : Robert] Gompel, administrateur de Paris-Maroc et fondateur de la société le Holding de France, affirme que, peu après qu'il eut été pris à partie, dans *la Rumeur*, Ruff, administrateur d'un journal, se présenta chez lui et, sous menace de publier un article diffamatoire, exigea un contrat de publicité de 10.000 fr. M. Gompel s'exécuta et même fournit à Ruff une somme équivalente s'il le renseignait sur l'origine de la campagne dont il était victime. Peu après, Merle, intervenant, exigea 25.000 ou 30.000 fr. pour commencer. Sur le refus de M. Gompel, Merle se retira en proclamant : Votre compte est bon et, aussitôt, parurent, dans *la Rumeur* de violents articles contre M. Gompel. En dépit d'une dernière démarche d'Amar, toutes ses menaces n'obtinrent aucun résultat.

M. Gompel affirma que tous ceux qui se présentèrent à lui, agissaient de concert. Tous les prévenus élèvent contre ces dires des protestations véhémentes. [...]

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un bénéfice net de 15.393.305 francs, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue le 5 juillet. Le dividende a été porté de 8 à 10 %, soit 10 fr. brut par action ancienne, et 2 fr. 50 par action nouvelle. Chaque vingtième de part de fondateur recevra un dividende de 71 fr. 90. Une somme de 4.265.481 francs a été reportée à nouveau.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 9 août 1929)

Paris-Maroc est inchangé à 165. La situation de sa filiale Paris-Madrid s'est, pendant l'exercice 1928-29, améliorée de façon satisfaisante. Des explications qui ont été données à l'assemblée de Paris-Maroc il résulte qu'on escompte, pour « Paris-Madrid », un bilan commercial faisant apparaître un bénéfice de 600.000 à 809.000 pesetas.

Paris-France perd du terrain de 2.575 à 2.490.

[Marocaine de grands magasins]
(*Le Journal des finances*, 30 août 1929)

Paris-Maroc reste fixé à 106. Une rumeur encore assez sourde circule en ce moment concernant des tractations engagées entre les dirigeants des Galeries Lafayette et ceux de la Grande Maison de Blanc au sujet de Paris-Maroc. Il existerait déjà, dit-on, des liens entre le personnel des deux grands magasins du boulevard Haussmann et de la place de l'Opéra pour la direction de la « Marocaine [de grands magasins] ».

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 24 nov. 1929)

À partir du 25 novembre, les 400.000 actions nouvelles de 100 francs, libérées du quart et nominatives, n° 600.001 à 1.000.000 de cette société seront admises aux

négociations de la Bourse, au comptant, sous une rubrique distincte, des actions anciennes.

Par suite, le nombre des actions de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 600.000 à 1.000.000.



Coll. Serge Volper
PARIS-MAROC
Société anonyme
au capital de 100.000.000 de francs
divisé en 1.000.000 actions de 100 francs chacune

Statuts déposés chez M^e REVEL, notaire à Paris.

Siège social : 6, rue de Marignan, à Paris

OBLIGATION DE MILLE FRANCS 5 1/2 % AU PORTEUR (ÉMISSION 1929)

ADMIS SUR BORDEREAU
AU PASSIF DE LA FAILLITE
J. REMPLER

Un administrateur (à gauche) : Gompel
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Richaud ?
Paris, le 30 novembre 1929.
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

Georges Anquetil en correctionnelle
(*Le Journal des débats*, 12 janvier 1930)

[...] C'est ensuite le fait Gompel. Georges Anquetil, qui lit toujours son exposé écrit, soutient que, là encore, il a été victime d'Amar. Il en souligne les mensonges et le met en contradiction dans ses diverses dépositions.

Pour Anquetil, l'intervention de Merle n'a pas plus d'importance..

Le substitut Cassagneau demande alors à Anquetil quel était l'objet des articles préparés contre Gompel.

Ces articles, soutient l'ancien directeur de *La Rumeur* sont sans importance puisqu'on ne peut établir qu'ils aient été précédés de demande de fonds. La prévention, dit-il, repose uniquement sur le témoignage d'Amar, qui est menteur-né. Il ment comme il respire. [...]

TRIBUNAUX
Les affaires de chantage
(*Le Temps*, 13 janvier 1930)

[...] Administrateur de Paris-Maroc et fondateur du Holding de France, M. [Robert] Gompel aurait été victime d'une tentative d'extorsion de fonds. Il éconduisit ceux qui lui avaient été envoyés par Anquetil, Merle, Ruff et Mimoun Amar. Anquetil va répondre qu'il n'est pour rien dans les démarches qui auraient été faites auprès de M. Gompel. Merle et Ruff, ajoutera-t-il, ont été condamnés pour ce fait, qui leur était personnel. Quant aux déclarations qu'aurait produites Mimoun Amar à cet égard, il n'en faut tenir aucun compte « Il ment comme il respire ! » [...]

Mais voici venir le tour de Mimoun Amar, qui reconnaîtra n'avoir été, dans les faits Gompel et Pacquement⁸, que l'intermédiaire de Georges Anquetil. Puis il s'expliquera sur les deux chèques de 75.000 francs pour lesquels il a délivré des reçus portant la mention « Pour le compte d'Anquetil ». [...]

Dans la S.F.I.O.
DE LA RÉINTÉGRATION DU PROCONSUL VARENNE
À CELUI DE L'INDUSTRIEL ELLEN PRÉVOT
par Florimond BONTE
(*L'Humanité*, 28 mars 1930)

.....
Voici que l'on parle d'une autre réintégration qui ferait le pendant à celle de Varenne.

Il s'agit de Gabriel Ellen-Prévoit, ex-député de la Haute-Garonne. Ellen-Prévoit est digne de figurer aux côtés du colonialiste Varenne, du militariste bourgeois Boncour, de l'aviateur Renaudel, de l'insulteur anti-soviétique Rosenfeld et du briseur de grèves Bidoux.

Il n'est, en effet, ni mineur, ni métallurgiste, ni tisserand, ni fileur, ni cheminot, ni terrassier.

⁸ MM. F. Pacquement et Cie, 3, rue du Helder, à Paris : coulissier.

Par contre, il est :

1° Administrateur de la « Société française des Produits chimiques et des Blancs de Comines », à Comines (Nord), qui, en 1928, a réalisé: 2.769.058 francs de bénéfices ;

2° Administrateur des « Ferronneries du Midi », à Toulouse, qui, en 1928, ont réalisé 1.467.163 francs de bénéfices ;

3° Administrateur de la « Société centrale marocaine », à Casablanca, qui, en 1928, a réalisé 864.841 fr. de bénéfices ;

4° Administrateur de « Paris-Maroc », qui, en 1928, a réalisé 16.936.270 francs de bénéfices.

Comme on le voit, Gabriel Ellen-Prévoit est un requin d'envergure qui pressure aussi bien les ouvriers du Nord et du Midi que les paysans et indigènes marocains.

Il mérite la palme S. F. I. O.

Pourquoi Varenne et pas lui ?

Les deux se complètent.

L'un aide l'autre.

Tandis qu'un Ellen-Prévoit, de Paris-Maroc et de la Société Centrale Marocaine, exploite, rançonne, asservit les ouvriers et les paysans des colonies, un Varenne et un Mac Donald les persécutent, les traquent, les empoisonnent, les massacrent.

Un parti qui les inscrit sur ses registres d'adhérents est un parti de la bourgeoisie.

La décision du conseil national socialiste met en pleine lumière cette vérité.

Émission

(*Les Annales coloniales*, 3 février 1931)

Paris-Maroc. — Émission et admission éventuelle à la cote de 50.000 obli. 4 1/2 demi-net de 500 fr. amortissables de 1941 à 1960 au plus tard. (*B.A.L.O.*, du 2 fév. 1931).

PARIS-MAROC

(*Le Journal des débats*, 28 mai 1930)

Le bilan au 31 décembre 1929 fait apparaître un bénéfice net du même ordre que l'an dernier. On annonce que le conseil proposera le maintien du dividende des actions à 10 fr. brut. Les parts recevront 73 fr. environ contre 71 fr. 00.

PRODUITS CHIMIQUES ET BLANCS DE COMINES*

(*Le Journal des débats*, 12 février 1931)

[...] L'assemblée a, en outre, approuvé la création de 6.000 parts nouvelles à créer pour rémunérer la Société Paris-Maroc et tous autres pour leur concours apporté aux fusions précitées. [...]

Grande Maison de Blanc

(*Le Journal des finances*, 3 avril 1931)

[...] Il y a quelques années, dans le but avoué d'assurer un placement avantageux des importantes disponibilités de la société, la Grande Maison de Blanc a créé une filiale, l'Omnium d'Industries et de Commerce de Luxe (Omnil). Ce sont les actions Omnil qui composent presque exclusivement le portefeuille. Il y a deux ans, la Société en possédait 25.220. Mais elle en a recédé une partie en 1929 au **groupe Paris-Maroc** à la suite d'une participation prise en commun au Maroc. Actuellement, les actions Omnil, au nombre d'une vingtaine de mille, doivent être évaluées, dans le portefeuille de la Grande maison de Blanc, à 275 francs environ l'action de 250 francs.

Rien à dire à cela, puisque l'action Omnil a reçu en 1929 et 1930 un dividende de 22 fr. 50 brut. Mais voici qu'on nous annonce que l'assemblée du 25 février de la Société Omnil a décidé « dans un but de simplification et d'économie », la dissolution de la société, et de répartir l'intégralité de l'actif social entre les actionnaires de l'Omnil.

Le fait que la société Omnil, après avoir pris de nouvelles et importantes participations en 1929, éprouve tout à coup le besoin de disparaître, dans un but d'économie, n'est évidemment pas très rassurant. Les détails de la gestion de la société n'ayant jamais été publiés, les actionnaires peuvent se demander quelles étaient exactement ses sources de bénéfices ; en outre, il est possible qu'ils s'inquiètent de savoir — l'actif de l'Omnil étant exclusivement composé de titres dont la liste n'a jamais été publiée — quelles valeurs remplaceront, au poste portefeuille de la Grande Maison de Blanc, les actions Omnil qui le composaient en majeure partie. [...]

PARIS-MAROC

(*Le Journal des débats*, 8 avril 1931)

L'assemblée ordinaire du 27 juin 1930, approuvant les comptes de l'ex. 1929, avait voté la répartition d'un dividende de 10 fr. par act. et de 73 fr. 186 par part de fondateur. Ces dividendes n'ont pas encore été mis en paiement ; ils ne le seront pas. À une assemblée extraordinaire convoquée pour le 5 avril, le conseil proposera leur report aux comptes de réserves pour amortissements complémentaires avant bilan dès fin 1929 des intérêts de la société en Espagne ».

La société, **qui n'a plus d'intérêts au Maroc**, est au capital de 100 MF, libéré de 52, et traîne une lourde dette obligataire de 85 MF ; elle garantit en outre un emprunt de 28 MF de sa filiale, la Sté Paris-Madrid, et il est vraisemblable que cette garantie a dû jouer. Elle recueille aujourd'hui les fruits d'une gestion qui ne s'est pas inspirée de toute la prudence désirable.

PARIS-MAROC

(*Le Journal des finances*, 24 avril 1931)

L'action Paris-Maroc, qui a valu plus de 200 francs en 1928 et encore 140 francs au plus haut en 1930, est tombée à 50 francs. Le vingtième de part, qui fut poussé jusqu'à 3.450 francs en 1929, au lendemain de la division des titres, ne vaut plus que 302 francs.

Ces quelques chiffres résument d'une manière d'autant plus caractéristique la récente évolution de l'affaire, que ses dirigeants semblent toujours avoir été dominés par des préoccupations exclusivement boursières.

L'entreprise disposait cependant à l'origine d'éléments sérieux et du double parrainage de Paris-France et des Nouvelles Galeries. Affaire de grands magasins, Paris-Maroc eût pu mener une existence modeste mais prospère ; mais ses fondateurs avaient

pris soin de la doter d'un objet social mal défini afin d'en faire un instrument plus souple entre leurs mains.

Qui déterminait le choix des participations de cet omnium à compétence universelle ? Simplement le hasard des relations de M. Robert Gompel, ou les nécessités financières des autres affaires de son groupe. Le premier noyau d'affaires marocaines est passé peu à peu au second plan de l'activité sociale, **les liens se sont rompus entre la société et le groupe Paris-France [mené par Roger Gompel] à la suite d'une querelle de famille**, des liens nouveaux se sont établis avec d'autres groupes. En somme, Paris-Maroc était entièrement livré au caprice d'un « animateur » dont nous avons déjà eu l'occasion de qualifier les conceptions financières.

Qu'il nous suffise de rappeler, pour « situer » celles-ci, que pendant les années 1922-1925, bien que la société ait clos ses bilans sans profits ni pertes, le conseil n'a pas hésité à distribuer, pendant ces quatre années, un dividende de 5 fr. par prélèvement sur les réserves. Mais comment avaient été constituées ces réserves ?

C'étaient pour la plupart des primes d'émission. L'idée d'alimenter la caisse des dividendes par des émissions avec primes est une des plus caractéristiques de l'animateur de Paris-Maroc. Elle juge une gestion financière déterminée, au jour le jour, par le hasard des besoins de trésorerie ou des combinaisons boursières.

Comment s'étonner dans ces conditions qu'après deux ans de crise générale des affaires, Paris-Maroc, qui, en dix-neuf ans d'existence, n'a pu affecter aux réserves qu'un peu plus de 7 millions, se trouve aujourd'hui au bord de l'abîme ?

Car c'est bien le cas. Depuis le début de l'année, la société est visiblement à court d'argent : en février, elle appelait le deuxième quart sur les actions nouvelles créées en 1928, ce qui a fait entrer dans les caisses sociales 16 millions de francs ; en mars, elle émettait un emprunt obligataire de 25 millions. À cette date, le dividende de 10 francs brut voté par l'assemblée du 27 juin 1930 au titre de l'exercice 1929 n'était pas encore payé ; la Société est d'ailleurs coutumière de ces retards : c'est ainsi que le dividende de 1925 n'a été payé qu'en mars 1927, celui de 1928 en février 1930. Mais, cette fois, il n'y aura pas seulement retard : les actionnaires ne toucheront rien du tout.

En effet, une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 6 mai, aura à se prononcer sur les propositions suivantes : amortissements complémentaires des intérêts de la société en Espagne, avec effet rétroactif au bilan fin 1929 ; report aux comptes de réserves du solde primitivement affecté à la répartition aux actions et aux parts.

Les comptes de 1929 vont donc être « remaniés ». L'opération ira-t-elle sans un « remaniement » du capital ? On peut en douter quand on lit que l'ordre du jour à l'assemblée comprend en outre « les corrections à apporter à l'article 3 des statuts en vue de limiter le champ d'activité sociale ; en conséquence, comme contrepartie, amortissement obligatoire cumulatif des actions entièrement libérées. »

*
* *

Le communiqué publié à cette occasion invoque les événements d'Espagne pour expliquer l'extrémité à laquelle en est réduite la société. En fait, on peut penser que ces événements fournissent opportunément au conseil l'occasion de demander l'application de mesures d'exception que rendait un jour ou l'autre inévitable l'évolution de la situation de la société.

Comparons les deux derniers bilans (en 1.000 fr.) :

	1928	1929
ACTIF		

Terrains et constructions	18.824	16.533
Frais d'émission	3.328	4.377
Portefeuille	82.395	134.425
Stocks	17.077	—
Caisse et banques	18.257	10.265
Débiteurs	36.117	54.784
Acceptations garanties	11.340	6.426
Obligations Paris-Madrid	28.000	28.000
Actionnaires	48.000	48.000
Impôts à recouvrer	—	1.813
PASSIF		
Capital	100.000	100.000
Primes d'émission	34.750	35.000
Réserves	5.368	7.395
Obligations	40.317	52.377
Obligations Paris-Madrid	28.000	28.000
Créditeurs	27.228	55.035
Acceptations garanties	11.340	6.426
Profits et pertes	16.936	19.890

De quels éléments était, composé l'actif ? En mettant, à part le poste actionnaires — réduit depuis le mois de février dernier de 48 à 32 millions —, il se composait en résumé de : 20 millions d'immobilisations, 134 millions de portefeuille, 89 millions de débiteurs et avances, la contrepartie de l'emprunt Paris-Maroc pouvant être assimilée à une avance.

L'actif immobilier, composé d'immeubles, notamment à Marrakech et à Oran, peut valoir très largement son évaluation au bilan. Il est même possible qu'il y ait de ce côté quelques plus-values occultes.

Mais les immeubles ne représentent qu'un vingtième environ de l'actif.

Le poste le plus important de l'actif est aujourd'hui le portefeuille. Sa composition, que nous ne connaissons pas en détail, a beaucoup varié depuis deux ans.

Voici comment se compare la classification par pays en 1928 et 1929 :

(en 1.000 fr.)	1928	1929
Maroc	17.033	27.565
Colonies	9.491	5.078
France	22.342	36.314
Étranger	32.929	65.446

L'augmentation constatée dans les investissements au Maroc correspond à la création de la **Marocaine des Grands Magasins**, à laquelle Paris-Maroc a cédé ses magasins au Maroc. Cette participation représente aujourd'hui la plus grande partie des intérêts de la société au Maroc. En l'absence d'aucune indication sur les résultats récents, il est difficile de déterminer si l'évaluation du bilan reste conforme à la réalité. Ajoutons que cette filiale a été constituée avec le concours de la **Grande Maison de Blanc**, qui semble en avoir pris le contrôle.

Les participations « Colonies » étaient surtout constituées par des actions de la Financière Française et Coloniale [SFFC*], dont la plupart ont été liquidées ; les autres servent de garantie pour l'emprunt de Paris-Madrid.

En France, Paris-Maroc a conservé quelques intérêts dans des sociétés du groupe qui avait présidé à sa création, notamment dans Paris-France et la Générale de Grands Magasins. Mais la plus grande partie du portefeuille français doit être composée des actions des sociétés du groupe Robert Gompel : **Holding de France**, Produits Chimiques de France. La survivance de ses sociétés à la crise constitue une sorte de miracle. La plus élémentaire prudence conseille de ne compter ces titres que pour mémoire. Il y a là, de toute évidence, un premier trou à combler.

Le second, et qui est de taille, est celui des participations espagnoles. La plus importante est **Paris-Madrid**, affaire qui, en 1929, émergeait à peine d'une crise très dure : il est évident que les difficultés actuelles, la baisse de la peseta, les troubles politiques peuvent avoir pour elle des conséquences catastrophiques. Le communiqué de Paris-Maroc ne laisse d'ailleurs guère d'illusions à cet égard.

Parmi les participations étrangères, nous trouvons encore un paquet d'actions de la Société **Au Grand Passage**, de Genève ; mais 2.470 de ces actions servent de garantie au service de l'emprunt, émis par Paris-Madrid. Si celle-ci fait défaut à ses engagements, comme on peut le craindre, c'est Paris-Maroc qui devra payer : on ne saurait donc prudemment tenir compte de cette participation.

Enfin, lors de la dernière assemblée, M. Gompel avait assez longuement parlé d'une certaine **Internationale des Ciments**, sur laquelle il fondait les plus grands espoirs. Il s'agit d'une sorte de holding fondée en 1922, qui n'a pris sa dénomination actuelle qu'en 1928. En deux ans (1928-29), le capital a été élevé de 1.875.000 francs à 40 millions, dont Paris-Maroc doit posséder le tiers. L'année suivante on annonçait un bénéfice de 11.255.000 francs et un dividende de 20 % : il s'agissait de préparer une introduction en Bourse, que les circonstances n'ont pas permise et ne permettront sans doute pas de sitôt. Dans ces conditions, la valeur de la participation dans l'Internationale des Ciments paraît, très problématique.

Cette rapide revue du portefeuille de Paris-Maroc laisse une impression plus que décevante. Le terrain n'est pas solide, on n'ose s'aventurer à faire une évaluation.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que la valeur actuelle de réalisation du portefeuille ne représenterait qu'une fraction modeste de l'estimation du bilan : et il convient de faire les mêmes réserves, pour les mêmes raisons, en ce qui concerne les divers postes débiteurs.

En somme, à moins qu'une importante reprise ne se produise très prochainement sur les marchés des valeurs, qui permette de nouveau à Paris-Maroc d'exercer l'activité boursière qui est devenue sa seule véritable raison d'être, on s'apercevra avant peu que l'évaluation actuelle de l'affaire — une cinquantaine de millions — est encore très optimiste

UN REMARQUABLE PRÉSIDENT
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

M. Robert Gompel est un très remarquable président d'assemblée ; il a l'art de passer avec autorité à côté de la question ; de produire sans hésitation, et avec netteté, des renseignements imprécis ; il ne reste jamais à court. Les interpellateurs, glorieux de l'avoir fait parler, s'aperçoivent à la sortie qu'ils ne savent rien de ce qu'ils voulaient savoir et qu'ils ont approuvé ce qu'ils ne voulaient pas approuver.

C'est, une fois, encore, ce qui s'est passé à l'assemblée extraordinaire, du 6 mai, de Paris-Maroc où, sur un rapport aussi concis que confus, s'est engagée une discussion, dont il n'est pas sorti grand-chose. On s'expliquera mieux, paraît-il, à l'assemblée, ordinaire du 30 juin.

UNE COMBINAISON

Pour notre part, nous croyons comprendre à peu près ceci. Madrid-Paris, pour laquelle Paris-Maroc a. contracté de très lourds engagements, ne donne pas les résultats espérés et si la baisse de la peseta a affaibli le poids de l'aval donné par Paris-Maroc aux obligations de sa filiale, elle a, du même coup; accentué fortement (cela n'a pas été dit,, mais, nous le supposons) la dépréciation des actions Madrid-Paris, que Paris-Maroc détient en portefeuille.

En revanche, il ne paraît pas impossible que Paris-Maroc détienne un gage propre pour la garantie qu'il a accordé aux obligations Madrid-Paris. Ce n'est encore qu'une hypothèse ; elle naît d'une phrase de M. Robert Gompel au sujet de la valeur des terrains de Madrid-Paris.

La combinaison serait alors la suivante. Pour amortir son capital, et avoir ainsi la possibilité d'effacer une partie de ses pertes sur portefeuille, Paris-Maroc remboursera à ses actions de 15. à 20 % de leur montant nominal, en actions. Madrid-Paris (sur quelles bases seront évaluées celles-ci, on l'ignore encore), ce qui le: débarrassera d'une participation gênante, sans qu'il cesse, cependant de conserver sur l'actif immobilier de Madrid-Paris, le droit de recours, vraisemblablement né de la garantie conférée aux obligations.

En quelque sorte, Paris-Maroc va amortir son capital en distribuant à ses actionnaires des titres contre les porteurs desquels il peut être un jour appelé à exercer des droits de créancier.

Ce sera une situation cornélienne. Pour ne pas la subir, le conseil d'administration va donner sa démission en entier. M. Robert Gompel a déclaré formellement qu'il n'était pas sur la liste du nouveau conseil.

Mais s'il est plébiscité ?

PARIS-MAROC

(Le Journal des débats, 17 juin 1931)

L'exercice 1930 se solde par un bénéfice de 4.142.891 francs contre 15.589.088 francs en 1929, auquel s'ajoute un report antérieur de 4.302.563 francs. Le conseil proposera un amortissement du capital des actions anciennes libérées, avec une compensation pour les actions nouvelles non libérées.

PARIS-MAROC

(Le Journal des débats, 2 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de 1930, résumés dans nos feuilles du 17 juin. Elle a décidé un amortissement sur les actions anciennes entièrement libérées de 10 fr., amortissement que le conseil a proposé de porter à 30 francs.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 17 juin 1932)

L'exercice 1931 se solde sans bénéfice ni perte, alors que l'exercice précédent avait fait apparaître un bénéfice de 4.142.891 fr.

L'affaire Anquetil
(*Le Temps*, 29 juin 1932)

La 10^e chambre de la cour, présidée par M. Coûtant, vient de statuer sur l'appel qu'Anquetil et ceux qu'on avait retenus comme complices avaient formé contre le jugement de la 11^e chambre correctionnelle qui les condamnait dans les poursuites en extorsion de fonds engagées sur la plainte de M^{me} Hanau, partie civile.

La cour n'a pas suivi les premiers juges. M. Anquetil voit ramener de quatre ans à trois ans la peine de prison qui avait été prononcée contre lui, l'amende de 1.000 francs qui accompagnait cette condamnation étant portée à 2.000 francs ; M. Lebouys, condamné à 13 mois de prison, n'en fera plus que 12, avec 1.000 francs d'amende ; M. Ruff, qui avait été condamné à 1 an de prison avec sursis, voit cette peine supprimée, l'amende de 1.000 francs étant maintenue ; à M. Merlot sont enlevés les 2 ans de prison qui lui avaient été infligés et l'amende de 3.000 francs prononcée est ramenée à 1.000 francs.

Quant à Mimoun Amar, qui avait été acquitté en correctionnelle, il est condamné à un an de prison et 1.000 francs d'amende. La *Gazette du franc*, partie civile, obtient, comme en première instance, 150.000 francs à titre de dommages-intérêts et le banquier [Robert] Gompel obtient 10.000 francs à titre de restitution.

PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1932)

Du fait de l'annulation de la seconde résolution de l'assemblée du 30 juin 1931, le reliquat de 30 francs de prime, qui avait été déduit du montant des deux derniers quarts appelés en juin 1931, sera à verser sur les actions de la société, numéros 600.001 à 1 million, le 10 octobre au plus tard.

LÉGION D'HONNEUR
PROMOTION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE VINCENNES
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

Katz (Maxime-Émile-David). — Administrateur de sociétés. 25 ans de services et de pratique professionnelle, dont 10 ans dans les territoires français d'outre-mer. 2

campagnes. A, dès le début du protectorat de la France au Maroc, pris une part prépondérante au développement des intérêts français dans le Protectorat.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1933)

Les comptes de 1933, qui seront présentés à l'assemblée du 30 juin, se soldent par une perte de 7.826.479 fr., après amortissements. Le solde créditeur des exercices antérieurs ressort à 4.301.562 fr.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre 1933)

La Société Paris-Maroc a été constituée, rappelons-le, en 1912. Son objet social est relativement large et, comme tel, assez vague : toutes opérations industrielles, commerciales, financières au Maroc. Elle exploite des magasins de nouveautés dans les villes importantes du Maroc, se livre à la spéculation immobilière et est intéressée dans des affaires coloniales, métropolitaines et étrangères. C'est ainsi qu'en Espagne, elle est largement intéressée dans Madrid-Paris. Ajoutons que son capital atteint 100 millions de francs.

La crise intervenant, le résultat de cette politique ne s'est pas fait attendre. Le dernier exercice, en effet, s'est soldé par une perte de 7.826.000 fr.

Évidemment, la situation financière de l'affaire n'est pas des plus brillantes. Si peu brillante même que le conseil demande aux porteurs de sa dette obligataire de se contenter d'un intérêt assez sensiblement diminué.

À cet effet, ses porteurs d'obligations 5 1/2 % sont convoqués pour le 9 novembre, afin de se prononcer sur une réduction de cet intérêt et sur la prolongation du temps d'amortissement.

Pour faire admettre aux porteurs le bien-fondé de ces deux mesures, le conseil invoque trois cas de force majeure l'empêchant d'assurer intégralement le service de sa dette obligataire. D'une part, aux dires du conseil, la société se heurte, en Espagne, à la législation sociale actuelle qui oblige à augmenter le salaire des employés sans que leur pouvoir d'achat en soit sensiblement accru. En Roumanie, d'autre part, elle soutire de la suspension, des transferts. En France et aux colonies, enfin, la loi permettant aux locataires d'obtenir une réduction de leur loyer gêne considérablement la sSociété. Celle-ci affectait, en effet, les revenus provenant de cette source au service des coupons et à l' amortissement.

GUIDE DU CAPITALISTE

PARIS-MAROC
(*Le Petit Bleu*, 18 mars 1934)

Les cours pratiqués sur les titres de la société disent assez quelle défaveur ils jouissent dans le de public, et qui est largement justifiée.

Il arrive qu'avec le temps l'opinion, bonne ou mauvaise, exprimée sur une entreprise de création récente, se modifie ; des circonstances heureuses ou malheureuses peuvent, en effet, se produire, qui ont sur les résultats des répercussions qui ne justifient plus le premier jugement porté. Paris-Maroc n'est pas, en ce qui nous concerne, dans ce cas : le temps n'a fait, au contraire, que confirmer, d'année en année, l'opportunité de nos réserves formelles de la première heure.

Il y a maintenant une quinzaine d'années que nous nous occupons de Paris-Maroc et ce fut notamment pour signaler l'activité décevante de cette affaire du groupe Gompel. Il faut croire, écrivions-nous en 1921, que « mieux vaudrait faire moins d'affaires et les faire meilleures. Les participations imprudentes ont pour corollaire l'inflation des capitaux investis qui, plus ils sont considérables, et moins ils sont faciles à rémunérer ». Quant à notre opinion sur les fondateurs et dirigeants de Paris-Maroc, nous pouvons la reproduire aussi, rien n'étant venu depuis l'infirmier :

Si, écrivions-nous dans le *Petit Bleu* du 2 septembre 1922, les fondateurs et dirigeants de Paris-Maroc sont idoines en beaucoup de matières. ils ne semblent pas non plus dépourvus de talent en matière de comptabilité financière, à en juger par la désinvolture avec laquelle ils puisent dans les réserves pour être en mesure de distribuer à leurs actionnaires un maigre dividende de 5 %, comme cela est arrivé l'année dernières, les résultats obtenus par leurs multiples entreprises ne correspondant pas avec le volume de leurs efforts. Et l'on aura aussi la preuve qu'ils savent administrer, sinon avec prévoyance, du moins avec une compréhension parfaite de leurs intérêts, si l'on considère que les Réserves de Paris-Maroc étant inférieures au total des primes encaissées par la Société sur ses émissions d'actions nouvelles, il en résulte que l'on peut dire que, depuis l'origine, l'intégralité des bénéfices a été distribuée, sans aucun souci de l'avenir, dans le but évident de soutenir les majorations de cours, de faciliter les apports de fonds, de grossir les tantièmes et d'arroser largement les parts de fondateur.

Dès cette époque, l'avenir s'annonçait assez mal, sous l'impulsion de M. Gompel, évasif et réticent quand il s'agissait de rendre des comptes et de répondre à des curiosités, cependant bien légitimes, des actionnaires.

Déjà, écrivions-nous à la même époque, M. Gompel a été obligé d'avouer, en termes alambiqués. que l'évaluation du portefeuille, telle qu'elle figure au bilan — 40 millions — était essentiellement arbitraire, puisqu'il s'agissait, pour la plupart, de titres non cotés. Et il eût pu ajouter que leur valeur réelle est si incertaine, si aléatoire, si douteuse, qu'une évaluation sincère causerait une jolie brèche dans l'actif social. Que valent, en effet, les titres des entreprises multiples et disparates dont la société a gonflé son portefeuille, pour des raisons que l'on comprend fort bien, mais que la raison ne comprend pas ? Les administrateurs de Paris-Maroc le savent-ils eux-mêmes ? Et M. Gompel sait-il ce qu'il a gagné sur les marchandises lorsqu'il perd sur le portefeuille, selon sa propre expression ? En tout cas. les intéressés n'en savent rien, n'en peuvent rien savoir. Paris-Maroc étant une entreprise si compliquée et si obscure que ses actionnaires ne peuvent préjuger le sort qui les attend qu'en notant sur la cote les dégringolades successives de leurs titres.

Nous nous excusons de nous citer aussi longuement, mais ce que nous écrivions alors, nous pourrions le récrire aujourd'hui, ajoutant que, depuis Paris-Maroc est devenu un véritable gouffre où l'épargne a englouti des dizaines et des dizaines de millions dont il y a toute apparence qu'elle ne reverra jamais grand-chose : on a souvent jeté les hauts cris et parlé de krachs scandaleux à propos d'affaires qui avaient coûté beaucoup moins cher à l'épargne !

À l'origine, Paris-Maroc avait un capital de 2.250.000 francs, porté au double peu de temps après ; en 1916, à 6.500.000 francs ; en 1918. à 7, puis à 10 millions ; en 1919, à 20 millions ; en 1920, à 30. puis à 60 millions ; enfin, en 1928, à 100 millions, en un million d'actions de 100 fr. nominal.

Ces augmentations de capital se sont faites, d'abord, au prix de 120 fr., puis à 130 francs ; deux fois à 140 fr., deux fois à 15 fr., la dernière à 140 fr.

L'augmentation de 6.500.000 francs à 7 millions, effectuée en 1918, avait pour objet le rachat de l'Hôtel Excelsior; dans celle de 1920, de 20 à 30 millions, 30.600 actions, sur les 100.000 créées, étaient réservées aux porteurs de parts, en compensation du rachat partiel de leurs droits.

Ces parts, au nombre de 1.800 ont été divisées en vingtièmes dans les derniers jours de 1928.

Mais Paris-Maroc ne s'est pas contenté d'enfler démesurément son capital-actions, plusieurs emprunts obligataires ont été émis et le conseil s'est fait autoriser, le 31 décembre 1929, à émettre des obligations ou bons pour un montant double du capital social.

Antérieurement à cette autorisation, il avait été émis déjà 30.000 obligations de 500 francs 6 % en 1918. 1919 et 1920, remboursables jusqu'en 1942. Il a été émis depuis : en 1921, 20.000 obligations de 1.000 francs 6 1/2 % demi-net, amortissables jusqu'en 1958 ; en 1929, 20.000 obligations de 1.000 francs 5 1/2 % demi-net, amortissables jusqu'en 1959 ; enfin, en 1931, 50.000 obligations de 500 francs 4 1/2 %, amortissables jusqu'en 1960. De plus, la Société a donné sa garantie pour 28 millions de francs d'obligations de la Société Madrid-Paris.

De 1926 à 1930 inclus, les bénéfices se sont successivement élevés à 5.419.000 fr., à 9.100.900 fr., à 15.393.300 francs, à 15 millions 589.088 francs et à 4.142.891 francs. Pendant cette période, les actions ont reçu les dividendes bruts suivants : 6 fr. 50, 8 fr., deux fois 10 fr. ; les parts : 166 fr. 66, 1.311 fr. 68 ; les vingtièmes de part. 71 fr. 90 et 73 fr. 186. Depuis rien, aux actions ni aux parts.

Le bilan au 31 décembre 1931 ne comportait pas de compte de Profits et Pertes, le solde créditeur de 2.495.923 francs ayant été affecté à des amortissements avant bilan. À celui-ci figurait donc seulement une somme de 2.030.165 francs reportée des exercices antérieurs.

L'assemblée qui avait à statuer sur ces comptes, réunie le 31 juin 1932, ne fut pas banale. M. Gustave Gompel, qui la présidait, se borna à dire aux actionnaires qu'ils avaient « naturellement toute liberté de faire connaître leur opinion » (sic), M. Robert Gompel étant chargé, par délégation spéciale, de leur répondre.

C'est ainsi que celui-ci fut amené à déclarer qu'on n'avait pas fait de dépréciation sur les titres Paris-France, laquelle mettrait la Société en perte de 5 à 7 millions. Quant à la Holding de France, « on avait dû prendre des dispositions ». Elle a cessé de faire partie du conseil de la Société, à qui elle doit encore 18 millions. contre 26 millions un an plus tôt. Plus de 200.000 actions de la Société ayant été mises en vente, M. Robert Gompel a révélé qu'il s'agissait des titres non libérés souscrits par la Holding de France, ce qui l'expose « à perdre les 12.500.000 francs espèces versés par elle lors de la souscription ». Au cours de la discussion, M. Robert Gompel faisait une allusion à MM. Roger et Jean Gompel, à qui il ne peut pardonner de l'avoir « débarqué » du conseil d'administration de Paris-France.

Au début de cette année, on a annoncé la fermeture des magasins de la filiale madrilène, Madrid-Paris, dont les dépenses s'étaient accrues considérablement, tandis que les ventes étaient de plus en plus réduites, par suite de la crise.

C'est en 1928 que les actions Paris-Maroc ont inscrit leur cours record : 220 francs ; en cette même année, on avait coté 116 francs au plus bas ; depuis, on a baissé d'année en année jusqu'à tomber actuellement au-dessous de 5 francs. L'effondrement est encore plus marqué pour la part, dont les cours extrêmes furent, également en 1928. au plus haut 50.000 francs, au plus bas 14.600. la part entière ; en dernier lieu, on a coté le vingtième de part, 37 fr. 50.

On a perdu beaucoup d'argent, par conséquent avec Paris-Maroc, mais l'argent perdu n'est jamais perdu pour tout le monde. À qui fut profitable l'activité tentaculaire du groupe Gompel ? On peut hardiment dire que ce n'est pas à l'épargne.

FAILLITE

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} août 1935)

Cette société, au capital de 100 millions, dont le siège est 6, rue de Marignan, a été déclarée en faillite par jugement du Tribunal de commerce de la Seine.

SOCIÉTÉ PARIS-MAROC
(*Les Annales coloniales*, 24 août 1935)

L'assemblée extraordinaire du 21 août n'a pu se tenir, faute de quorum, et sera convoquée à nouveau dans le courant d'octobre.

FAILLITES
Paris-Maroc
(*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1935)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 30 juillet, a prononcé la mise en faillite de cette société anonyme au capital de 100 millions, ayant pour objet : toutes opérations plus particulièrement commerciales, l'étude, la préparation, la réalisation de toutes opérations ou entreprises, et dont le siège social, jadis 137, boulevard Voltaire, se trouve, actuellement 6, rue Marignan.

M. Michaud⁹ a été nommé juge-commissaire et M. Rempler syndic provisoire.

La présidente de « l'Abri »
(*Le Journal des débats*, 30 octobre 1935)

Hier, dans les salons du restaurant Griffon, au cours d'une brillante réunion, les comités de « l'Abri » ont fêté la promotion dans la Légion d'honneur de leur présidente, M^{me} Gustave Gompel. En l'absence imprévue de M. le recteur Charléty, M. le professeur Georges Dumas a bien voulu donner l'accolade à la nouvelle légionnaire et rappeler que l'œuvre féconde dont on récompensait aujourd'hui la généreuse fondatrice était née sous les auspices de ses beaux-parents, M. et M^{me} Georges Perrot.

La secrétaire de l'œuvre, M^{lle} Suzanne Patinot, dont le nom reste si cher au *Journal des débats*, a, en termes chaleureux, traduit les sentiments de tous ses collaborateurs.

⁹ René Michaud : nommé en 1943 censeur du CIC.

NÉCROLOGIE
Gustave Gompel
(*Le Temps*, 21 juillet 1936)

Les obsèques de M. Gustave Gompel, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur de la Société Paris-France, décédé dans sa 84^e année, ont été célébrées dimanche matin au cimetière Montparnasse, où les prières rituelles ont été dites dans l'intimité par le rabbin Nathan Lévy.

De la part de M^{me} Gustave Gompel, sa veuve,
de M. et M^{me} Robert Gompel, M^{me} Gaston Alexandre, M. Pierre Gompel, M^{me} Thérèse Dreyfus, ses enfants ; de M. et M^{me} Pierre James-Weill et leurs enfants ; le capitaine et M^{me} Raymond Th. Tissier et leurs enfants, M. Didier Gompel, M^{lle} Catherine Dreyfus, MM. Philippe et Remy Dreyfus, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, des familles Richard Bloch, Sylvain Lévi et Raoul Bloch et de M^{me} Louise Delaunois.

UN INTÉRESSANT JUGEMENT SUR LA CONTRE-PARTIE BOURSIÈRE
(*Le Matin*, 20 juillet 1937)

Un intéressant jugement en matière de droit financier a été rendu hier par la chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Un industriel, M. Robert Gompel, avait fait de très importantes opérations à terme par l'intermédiaire de la banque Tumin, 5, rue de l'Échelle. Les résultats n'ayant pas correspondu à l'espoir de l'industriel, celui-ci déposa une plainte contre les dirigeants de la banque, MM. Élie Tumin et Gabriel Mannmeyer, en escroquerie.

Un expert, M. Caujolle, fut chargé d'examiner les comptes : il trouva des opérations de contrepartie très nombreuses, correspondant à des courtages qui dépassaient 800.000 francs pour une période de trois années.

Les banquiers ne contestèrent pas la contrepartie, mais ils affirmèrent que le plaignant, spéculateur très averti des choses de la Bourse, connaissait parfaitement le caractère des opérations qu'il avait dénoncées, que ces opérations s'étaient traitées hors marché, et ils en donnaient comme preuves les affirmations de plusieurs employés de la banque, ainsi que l'absence ou l'insuffisance de couvertures et enfin la tardiveté des ordres. La contrepartie n'était donc plus occulte.

Cette thèse fut soutenue par M^{es} de Moro-Giafferri, Paul Bizos et Marcel Ceccaldi. Elle a été adoptée par le tribunal qui a acquitté MM. Tumin et Mannmeyer et condamné la partie civile aux dépens.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1939)

Le pourvoi en cassation interjeté par un opposant, au concordat homologué par arrêt de la troisième chambre de la Cour d'appel a été définitivement rejeté, la Cour de cassation déclarant que, contrairement à l'opinion soutenue par l'opposant, le concordat ne devait pas être considéré comme un concordat par abandon d'actif, mais uniquement comme un concordat ordinaire augmenté de garanties.

PARIS-MAROC
(*Le Journal des débats*, 26 juillet 1939)

Le 1^{er} divid. concordataire sera payable aux créanciers à dater du 26 juillet.

PARIS-MAROC
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 octobre 1939)

Les actionnaires, réunis le 3 octobre en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes des exercices 1933, 1934 et 1935 (31 juillet 1935) accusant une perte de 95.528.391 fr., qui porte le déficit total à 99.053.307 fr. Ils ont approuvé également les comptes de la période de gestion du syndic close le 21 juillet 1938, qui font ressortir un bénéfice de 1.294.453 fr. La nouvelle gestion a établi une situation comptable qui, après épuration [apurement], fait apparaître une nouvelle perte de 54.162 090 fr., portant le déficit total à 151.920.944 fr. Prochainement sera convoquée une assemblée qui statuera sur les comptes de la période du 21 juillet 1938 au 30 décembre 1938.

DEUILS
M^{me} N. Gustave Gompel
(*Le Journal des débats*, 14 septembre 1940)

On annonce le décès de M^{me} N. Gustave Gompel, chevalier de la Légion d'honneur, présidente fondatrice de l' « Abri ». De la part de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses arrière-petits-enfants et de toute la famille.
Biarritz, 7 septembre 1940.

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE
PARIS-MAROC
3, rue Meyerbeer, Paris
Capital : 100.000.000 de francs
Siège social provisoire : 53, cours Pierre-Puget- MARSEILLE
(*Le Petit Marseillais*, 7 novembre 1940)

Les créanciers sont avisés que les dividendes concordataires échus sont actuellement mis en paiement au siège social provisoire, 53, cours Pierre-Puget, Marseille, et 3, rue Meyerbeer, Paris, contre présentation du bordereau de production.
Le conseil d'administration.

Voici comment opèrent les requins et les chevaliers d'industrie :
Il y a 100 ans, en fondant le « BON MARCHÉ »,
le fils d'un chapelier devint le
LE ROI DES GRANDS MAGASINS
Aujourd'hui, le B. M. est en faillite

et les spéculateurs s'apprêtent à faire une " bonne affaire "
(*L'Émancipateur*, hebdo du PCF de Bourges, 20 avril 1950)

[...] Les bénéficiaires du Bon Marché ne cessèrent de croître jusqu'au moment où, en 1944, un certain Georges Moreau en devient l'administrateur.

LES MAÎTRES SINGULIERS DU BON MARCHÉ

Étrange et peu scrupuleux personnage. Après avoir fabriqué des baraques pour l'armée française durant la guerre, il en fabrique pour la Wehrmacht. Non content de collaborer économiquement, il devient acquéreur de biens juifs et se fait attribuer, par le Commissariat aux questions juives, un gros paquet d'actions de « Paris-Maroc » dont il sera bientôt président ; il transforme Paris-Maroc en France-Maroc, un « holding » qui contrôle, avec le Bon Marché, les chaussures Billot, les Galeries Barbès, les brasseries de Champigneulle, etc.

Maître du Bon Marché (appointements mensuels de 3 millions), Moreau, au lieu d'exploiter « bourgeoisement son affaire », se lance, pour s'enrichir plus vite, dans des affaires hasardeuses. Il est allé trop loin et n'a pas pris assez de précautions, il connaît la prison, une première fois en 1947, sur plainte du ministre Marcel Paul pour trafic de points textiles.

Sorti de prison, il y retourne en avril 1949, le comité d'entreprise l'ayant convaincu d'infraction à la loi sur les sociétés. Il y est encore... à l'infirmerie. [...]
